

ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune

CPPARM – 271 impasse Gustave Fenoul – 04100 Manosque Tel : 04 92 72 47 62 ou 06 05 28 12 00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire (année de réf. 2023)

le 27 septembre 2024 de 9h30 à 16h30

Biopôle Clermont-Limagne 2 rue Michel Renaud – 63360 Saint-Beauzire

Dans le cadre des actions de la

« Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »

Maître d'œuvre :



Partenaire:



Financé par







Sommaire:

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	3
PROJET DE PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26/09/2023	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2023	10
I – FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :	
A/ Gentiana Lutea au service de la filière :	10
B/ Adhérents:	10
C/ Engagement moral :	10
D/ Animation et force de travail :	10
E/ Organes dirigeants de l'association :	11
F/ Mission Gentiane et financements :	11
G/ Réunions Gentiana Lutea en 2023 :	12
II – MARQUE « GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE » :	
A/ Fonctionnement de la marque :	13
B/ Droit d'usage de la marque en 2023 :	
C/ Sollicitations, expertise et accompagnement :	
D/ Mise en place d'audits de terrain / chantiers :	
E/ Objectif d'un fonctionnement autonome :	
F/ Besoins et travaux en cours de réflexion :	
III – ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup):	
A/ Suivi de gentiane sur les estives :	16
B/ Essais de semis et de culture de gentiane :	
C/ Projet d'actualisation du guide de bonnes pratiques :	
D/ Étude des coûts de production :	22
E/ Sensibilisation des propriétaires / gestionnaires fonciers et réflexion sur les outils de ges	stion
de la ressource	23
F/ Bases d'une réflexion sur un cadre réglementaire :	24
G/ Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production /	
transformation:	24
IV – PARTENARIATS, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTS :	
A/ État des partenariats et réseau de travail :	25
B/ Revue de presse:	26
C/ Outils de communication et documents produits :	
D/ Évènements au sein de la filière et réunions :	
GLOSSAIRE:	31
<u> </u>	



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 a été chaude et très sèche, des conditions qui sont globalement défavorables au renouvellement des populations de gentiane et qui peuvent encourager une évolution des pratiques, parfois au détriment de la plante. Parallèlement on exploite *a priori* toujours autant de racine, dans un contexte social qui demeure compliqué.

L'équilibre à l'origine de la durabilité du système bovin / gentiane / homme est aujourd'hui mis à mal et on observe une nette diminution de la ressource. Face à cette situation, la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » nous accompagne pour répondre à des besoins de plus en plus concrets :

Grâce à l'association, la filière est aujourd'hui représentée et chaque maillon peut être entendu. Nous sommes en mesure de renforcer le partenariat de travail avec les acteurs socio-économiques du territoire, de travailler sur le terrain et de poursuivre la sensibilisation des acteurs de l'amont. La « Mission gentiane » rend aussi possible le suivi des populations sauvages et les essais de réimplantation de gentiane dans les prairies. Elle permet enfin de soutenir les travaux de recherche et de créer des outils de communication innovants.

Les résultats prometteurs renforcent la motivation des professionnels, des chercheurs, des étudiants et du grand-public à sauvegarder et valoriser la Gentiane jaune ainsi que le patrimoine culturel lié à son exploitation. Ensemble nous poursuivons les travaux et cherchons à consolider l'outil « marque Gentiane durable » qui doit permettre l'émergence de l'observatoire de la filière et une meilleure gestion de la ressource. Nous faisons nos premiers pas sur la piste de la « Gestion Adaptative », nous poursuivons les essais de culture, et travaillons à l'actualisation du guide de bonnes pratiques.

Ces travaux sont possibles grâce à votre implication. Ils ne seraient réalisables sans l'accompagnement du CPPARM*, maître d'œuvre de la « Mission Gentiane » qui permet l'animation de l'association, par la mise à disposition à 1/2 temps de Stéphanie FLAHAUT. Ils ne seraient pas non plus réalisables sans la participation de Christian COELHO, enseignant-chercheur de VetAgro Sup* Clermont-Ferrand en charge de l'axe recherche et analyses. Cette dynamique n'aurait enfin pu se construire sans l'engagement durable du Commissariat de Massif* du Massif central qui cette année encore nous permet de bénéficier d'une subvention de l'État à hauteur de 80 %.

Nous sommes aujourd'hui accueillis au Biopôle Clermont-Limagne qui rassemble et accompagne des entreprises innovantes dans le domaine des biotechnologies et des sciences du vivant. C'est un site qui héberge de potentiels partenaires et dont nous sommes heureux de nous rapprocher. Il compte déjà deux de nos adhérents, Greentech et le laboratoire Lexva Analytique, qui ont facilité notre venue.

Merci au Biopôle pour son accueil, et un grand merci à tous.





Projet de procès-verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire 26 septembre 2023

École Hôtelière Sacré-Cœur- 43 avenue de la Gare – 48200 Saint-Chély-d'Apcher

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"

Siège social: Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif: 271 impasse Gustave Fenoul, 04100 Manosque

Tel: 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

Lieu : École hôtelière Sacré-Cœur – 43 av. de la Gare – 48200 Saint-Chély-d'Apcher

Président de séance : Denis CHAUD

Secrétaire de séance : Ines CHAUD-ULLRICH

39 personnes présentes dont 26 adhérents :

Mathieu BEZ (VetAgro Sup) Anthony BONNEFOND (SAS Avèze) Sarah BOUALI (Pernod-Ricard) Johan BOUGES (éleveur) Camille BUISSIERE (agronome) André-Paul CARNAT (retraité de la faculté pharm Clermont F.) Denis CHAUD (SICARAPPAM / en nom propre) Ines CHAUD-ULLRICH (productrice)

Guy CAYSSIALS (dist. Marius Bonal) Christian COELHO (VetAgro Sup

Clermont Ferrand)

Emmanuel CORREIA (mairie d'Anzat-le-Luguet - 63420)

Cécile DUCOULOMBIER (éleveuse)

Liza DIGNAC (Maison Monéger) Abdelfttah EL KOUCH (arracheur) Gilles FIGUEREDO (Lexva Analytique)

Martine FIGUEREDO (Lexva Analytique)

Stéphanie FLAHAUT (CPPARM/Gentiana Lutea) Raphaële GARRETA (CBNPMP) Loïc GENTET (arracheur) Bruno GUTIERREZ (Herb'Expert) Sébastien JOLIVET (dist. Genestine)

Charles JOLLES (CEEG) Françoise KALFON (Pernod-Ricard) Sidoine KRAU (VetAgro Sup) Dominique LAMBERT (mairie de

Picherande)

Walter MAGNE (arracheur) Drissi MARBOUH (Cantal Gentiane) Hervé NEUVILLE (SAA) Vincent PAGES (éleveur) Christian PERRIER (retraité de VetAgro Sup Clermont Ferrand) Marie-Josée PERRIER (agronome) Edwige RANOUILLE (Greentech) Laurent ROBERT (DRAFF / ANCT) Antoine ROUX (arracheur) Maïlys RUMEAU (CBNPMP) André SALSON (éleveur) Ingrid TROMEUR (Natur'Altitude) Freddy VOGT (SAS Oriane / SARL

Orianagri) Julien ZANATTA (FAM)

(distillerie Louis Couderc)

Floriane PLARD (CNRS)

Guy)

17 adhérents excusés dont 2 procurations valides :

Dominique BONNY (dist. du Risoux) Laurent BOUSCARAT (COPTASA) Olivier COYNE (en nom propre, Procuration à Bruno Gutierrez) **Hugues DE MISCAULT (SAS Paul** Devoille) Olivier FICHOT (Archibald Distillations) Didier FONTANEL (phytochimiste,

procuration à André-Paul CARNAT) Luc JALENQUES (arracheur) Antoine LE BALLEUR (arracheur) Brice NOINSCKI (dist. Cérès) Gérard ONIC (Alperbo) **Emmanuel PICARD (SARL** Champimousse)

Eric PINONCELY (Société Avèze) **Dominique ROUSSELET**

(distillateur en nom propre) Rudy et Lucas (dist. L'Eau Folle) Svlvie THOMEL (Plantes et Santé Gévaudan-Lozère) Jean-Louis VAYSSIER (exploitant en gentiane) Benoît VALET (arracheur) Jean-Jacques VERMEERSCH

18 autres personnes excusées :

Aurélie ANTONIOLI (CPPARM) Patrick ARNAL (ONF) Bernard BASTIDE (Mairie de Nasbinals' Nicolas BERNARD (ANCT) Stéphane BOUDOU (Crédit Agricole) Laurent BOUSCARAT (Auvergne Sandrine CORREIA Daniel CRETOIS (Crédit Agricole) Christine DE BENEDICT Patrick DESCHAMPS Elodie PERRET (PNR Livradois-

Laurent DEPIEDS (CPPARM) Michaël DOUETTE (CBNPMP)

Adrien PINOT (VetAgro Sup)

Irène TILL-BOTTRAUD (CNRS) Thierry VALLEIX (expert foncier)

Stéphanie PROS-TOURNIER (Dist.

Le quorum est atteint avec 28 membres présents et 2 représentés, sur 45 adhérents à jour de leur cotisation

Projet (version 2) de procès verbal - AG ordinaire de l'Association Gentiana Lutea le 26 septembre 2023





----- Ouverture de la réunion à 10h15

ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la réunion et rapport moral par le Président de l'association, Denis CHAUD
- 2. Approbation du procès verbal de l'AG du 19 septembre 2022
- 3. Rapport d'activité de l'exercice 2022 et présentation des principales actions en cours
- 4. Rapport financier de l'exercice 2022 et prévisionnel 2023
- 5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
- 6. Renouvellement du conseil d'administration

1. Ouverture de la réunion par le Président :

Rapport moral (cf. p 4 du livret):

Denis CHAUD rappelle l'inquiétude de la filière face à la diminution de la ressource et à un contexte social compliqué. Il remercie les adhérents de l'association pour leur implication au sein des groupes projets qui œuvrent pour la mise en culture de la gentiane, la sensibilisation des professionnels et des propriétaires / gestionnaires fonciers, et la production durable. Des adhérents qui sont également impliqués dans une réflexion sur un appui réglementaire à envisager comme outil de gestion de la ressource.

2. Adoption du procès verbal de l'AG du 19 septembre 2022 :

Eric PINONCELY ne figure pas parmi les personnes excusées, il s'agit d'une erreur qu'Anthony BONNEFOND souhaite voir corrigée. Sa demande est acceptée et le procès verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité de l'exercice 2022, actions en cours de réalisation et projets :

Vu la date tardive de cette AG et afin de ne pas créer trop de décalage par rapport aux actions présentées, les administrateurs ont souhaité mettre l'accent sur les actions en cours de réalisation. Ainsi, seuls les temps forts du rapport d'activité 2022 sont évoqués. Le rapport détaillé est à retrouver pp 11-27 du livret distribué en début de réunion (et en annexe du présent procès verbal).

• Fonctionnement:

Il est rappelé que l'AG est l'occasion de réunir le comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet porté par le CPPARM depuis 2010 et soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les professionnels et partenaires de la filière. Ce projet est à l'origine de la création de l'association interprofessionnelle de la Gentiane jaune en 2014. Il permet également d'animer la structure et d'avancer sur les différentes thématiques, en lien avec les professionnels. Grâce à l'implication de VetAgro Sup Clermont Ferrand, la Mission gentiane devient un projet multi-partenaires en 2021.

La convention FNADT/AURA 2021-2022 est arrivée à son terme le 31/12/2022. Grâce au soutien réaffirmé de l'ANCT qui souligne l'intérêt de la dimension filière du projet, la nouvelle demande déposée en octobre 2022 est acceptée dès la fin d'année. Celle-ci permet un financement FNADT à hauteur de 80 % pendant 3 ans. Les actions subventionnées s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés, avec une attention particulière à la consolidation de la marque « Gentiane – filière développement durable ». En 2023, l'autofinancement provient principalement des activités de l'unité de recherche de Christian COELHO (pour la partie VetAgro Sup), d'une Aide au Partage des Avantages accordée par Greentech, d'un soutien de la fondation Crédit Agricole Centre-France, et d'un soutien de la société Pernod-Ricard-France qui finance également du temps de travail. Ce budget est enfin complété par de nombreux dons privés. Tous sont remerciés pour leur précieux soutien.

Stéphanie FLAHAUT présente brièvement l'association et son fonctionnement, elle précise que le nombre d'adhérents s'est stabilisé à 47 personnes / structures, et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Cécile DUCOULOMBIER (éleveuse), Antoine LE BALLEUR (arracheur), Sébastien JOLIVET (distillerie Genestine), André SALSON (éleveur) et Liza DIGNAC (Maison Monéger).

L'association dispose depuis novembre 2022 d'un n° de SIRET : 920 850 377 00010.

Projet (version 2) de procès verbal - AG ordinaire de l'Association Gentiana Lutea le 26 septembre 2023





Elle compte trois organes dirigeants : le Conseil d'administration et le Bureau (voir composition en p 6) ; et la Commission de contrôle, en charge de l'étude des rapports d'audits et de l'attribution du droit d'usage de la marque « Gentiane durable ». Cette commission a été renouvelée le 19/01/2022 pour une durée de 2 ans. Elle se compose de : Ines CHAUD-ULLRICH, Christian PERRIER, David REBEAUX et Gilles FIGUEREDO.

• Marque « Gentiane – filière développement durable »

Suite aux audits blancs réalisés sur les chantiers en 2022, le plan de contrôle évolue et intègre dorénavant des audits de terrain pour les maillons concernés par la gestion ou la production de gentiane. Ils impliquent entre autres pour les professionnels présents sur les chantiers d'être en mesure de présenter un « dossier administratif » composé des documents d'identité, contrats, ... Celui-ci a vocation à clarifier et à légitimer la présence des arracheurs sur leur chantier. Les audits 2023 ont aussi été mis à profit pour réaliser des comptages et des pesées avec les arracheurs, ceci afin d'étalonner les futurs points de contrôle du guide de bonnes pratiques sur le terrain. Stéphanie FLAHAUT, en charge de la gestion de la marque précise par ailleurs que les audits administratifs annuels et systématiques pour tous pourront, en fonction des dossiers, être réalisés à distance à partir de 2024.

En 2023 il y a eu 18 demandes de droit d'usage de la marque, quatre audits de terrain et trois réunions de la commission de contrôle.

Le travail de fond se poursuit : méthodologie des audits, sensibilisation de la filière et des acteurs de l'amont, travail sur les coûts de production, projet de révision du guide de bonnes pratiques, et réflexion sur un appui réglementaire.

On note un intérêt nouveau des communes en attente de conseil et d'expertise. Raphaële GARRETA et Maïlys RUMEAU présentent le nouvel outil de plan de gestion proposé par le CBNPMP aux communes des Pyrénées et actuellement testé à Ascou (Ariège).

• Suivi de gentiane sur les estives :

Les données relevées depuis 2011 ont été confiées en juillet 2022 à Lucie SCHURR, docteure en écologie dont le travail pour l'association est financé par Pernod-Ricard. Elle a étudié différentes pistes d'analyse statistique dans le but de comprendre la dynamique de population et de tenter d'affiner les préconisations concernant le délai à respecter entre deux exploitations de racine de gentiane.

Intervention de Lucie SCHURR en visioconférence : on n'observe pas de renouvellement des touffes arrachées, mais une comparaison avec les parcelles non-arrachées reste à faire. La croissance très lente de la gentiane et le fait que l'expérimentation soit réalisée en conditions réelles, avec de nombreux facteurs extérieurs qui impactent potentiellement la croissance et le renouvellement de la plante (pâturage, climat, ...), complexifient beaucoup l'analyse qui nécessiterait un travail de modélisation plus complexe. Lucie propose pour la suite des travaux, d'adapter le protocole d'observation avec différentes densités d'arrachage.

Suite à la présentation, un débat s'ouvre autour de l'impact du pâturage. L'assemblée est finalement unanime sur le fait que même si effectivement les hampes florales sont presque toujours mangées (ce qui limite la reproduction sexuée), la gentiane est intimement liée au pâturage bovin dont elle a besoin car il lui procure le milieu qui lui est favorable.

Dans l'attente de la révision du protocole, il n'y a pas eu de relevés des placettes d'observation en 2023.

• Essais de semis et de culture de gentiane :

Ines CHAUD-ULLRICH, dont une partie du temps de travail est pris en charge par Pernod-Ricard, devient référente du groupe « Culture » qui se réunit en janvier 2023 afin de faire le point sur les nombreux essais en cours. Parmi ceux-ci : le semis-griffé > sur-semis qui a vocation à donner un coup de pouce à la réimplantation de gentiane, directement dans son milieu naturel. Les sites envisagés sont des prairies sur lesquelles il y a eu un arrachage de gentiane récent, ou qui sont abîmées par la présence de campagnols terrestres. Les essais se poursuivent en 2022-2023 avec des résultats intéressants concernant les semis d'automne qui ont fonctionné sur les trois sites d'expérimentation, mais Ines précise que l'implantation des plantules doit encore être confirmée. Elle note que l'échec du semis de printemps pourrait être dû aux périodes de sécheresse et de chaleur durant la phase de germination. De nouveaux essais de culture, avec bâche en inter-rang pour limiter l'enherbement et garder l'humidité, sont également mis en place en 2023. Finalement, la récolte d'une culture expérimentale installée en 2009 et 2010 est prévue sous forme de chantier participatif le 28/09. Les données relevées

Projet (version 2) de procès verbal - AG ordinaire de l'Association Gentiana Lutea le 26 septembre 2023





permettront d'alimenter l'étude technico-économique en cours de réalisation. D'autres essais de culture sous couvert de seigle sont en projet.

• Étude des coûts de production

Cette étude a pour objet de définir des fourchettes de coûts qui correspondent à différents scenarii de production (arracheur indépendant, exploitant en gentiane, ...). Ceci dans le but d'aller vers une rémunération juste à tous les étages de la filière et de montrer aux acteurs de l'aval qu'une gentiane trop peu chère ne peut pas avoir été produite légalement. Le travail initié fin 2022 a peu évolué en 2023.

• Sensibilisation des acteurs de l'amont

Bien qu'ils ne soient pas des professionnels de la gentiane, les propriétaires / gestionnaires fonciers ont un rôle essentiel au niveau de la gestion et de l'exploitation de la ressource : accès, mémoire, pratiques, transparence et traçabilité. L'association souhaite sensibiliser davantage ce maillon de la filière souvent en manque d'information et de repères concernant l'exploitation de la gentiane. Elle s'interroge sur un format de labellisation « Gentiane durable » adapté au temps des exploitations agricoles (qui ne sont généralement concernées par l'exploitation de gentiane que quelques années au cours de leur existence). En 2023 plusieurs démarches ont été entreprises, notamment auprès du SIDAM, du réseau Natura 2000 du Cantal et d'Auvergne Estives, la fédération des coopératives d'estives du Macif central. Les arracheurs labellisés qui travaillent avec des mairies, les invitent de leur coté à se rapprocher de l'association Gentiana Lutea pour davantage d'informations et un accompagnement.

• Mise en place d'une réflexion sur la réglementation

Face à la diminution de la ressource et aux problèmes sociaux souvent liés à l'exploitation de gentiane, la filière s'interroge de plus en plus sur la nécessité d'un cadre réglementaire. La forme souhaitée mérite encore réflexion mais tout le monde est d'accord pour que ce cadre soit pensé comme un outil de gestion qui implique les acteurs de la filière et valorise les bonnes pratiques. Une première réunion est envisagée avec les organismes d'État (DDT, DRAAF, OFB, CBN, ...) fin 2023.

• Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production / transformation

Après un tour d'horizon des analyses 2021-2022, qui ont entre autres permis d'identifier sept marqueurs volatils typiques de la gentiane du Massif central et ont abouti à deux publications scientifiques, Christian COELHO enseignant-chercheur à VetAgro Sup, présente les travaux en cours. Afin d'en décrire la composition, il a réalisé début 2023 un appel à sous-produits de gentiane transformée par les entreprises productrices de boissons. Par ailleurs, pour augmenter la base de données et mesurer les composés d'amertume présents dans les différentes parties de la plante, il a organisé une campagne de prélèvements en juillet 2023 dans l'Aubrac, le Cantal et le Puy-de-Dôme. Des échantillons de sol et de produits laitiers / fromagers y ont également été prélevés. Les analyses sont en cours et il est prévu que les résultats fassent l'objet de deux études sur 2024-2025 : premièrement la caractérisation des sous-produits et des feuilles / fleurs de gentiane, et deuxièmement la cartographie des terroirs à gentiane en lien avec la production fromagère.

• Ressource et campagne de production 2023 :

Données environnementales et climatiques: l'hiver 2023 peut être considéré comme normal, et le printemps assez pluvieux et favorable à la gentiane. On observe ensuite des orages réguliers en montagne jusqu'à la miaoût, puis un temps chaud et sec jusqu'à aujourd'hui. Les visites sur le terrain en juillet ont permis d'observer quelques plantules sous les clôtures; aux dires de tous, la gentiane a très peu fleuri sur l'ensemble des massifs, elle était peu visible et souvent perdue dans une végétation très dense (2023 a été une année exceptionnelle pour le foin dans les montagnes du Massif central).

Exploitation : le poids moyen des plants exploités en 2023 est de l'ordre de 1,5 kg (donnée indicative basée sur des pesées effectuées sur deux chantiers du Puys de Dôme et de l'Aveyron, étude à consolider). Le climat social reste difficile (enquête de gendarmerie *a priori* toujours en cours concernant du « travail dissimulé »). Les prix de gentiane sur pied continuent d'augmenter (de l'ordre de 0,40 à $0,60 \in /$ kg), ... attention aux dérives.

Les points qui ressortent de la discussion sont la fermeture problématique de bascules dans les villages, le manque d'information des propriétaires, un questionnement sur les outils de communication à mobiliser, et

Projet (version 2) de procès verbal - AG ordinaire de l'Association Gentiana Lutea le 26 septembre 2023





l'importance d'une relation durable entre un propriétaire et le ou les arracheurs qui interviennent chez lui.

• Partenariats, communication et évènements 2023 :

2022 a été une année riche en communication. L'état des partenariats, la veille documentaire, les outils produits ainsi que les évènements auxquels l'association a participé, sont détaillés pp 23 à 27 du livret de réunion.

En 2023 l'association a partagé son expérience de structuration qui implique l'ensemble de la filière, avec différents acteurs : le groupe « Myrtille » du PNR Livradois-Forez, l'AFC, le CFPPA de Marmilhat, l'association Plantes et Santé Gévaudan-Lozère, le lycée agricole de Rodez, ... Elle a par ailleurs participé à plusieurs évènements : la Fête de la Montagne du Lioran, la Fête de la Gentiane de Picherande et la Fête des Patrimoine Volcaniques du PNR des Volcans d'Auvergne.

Parutions : Charles JOLLES distribue ce jour le « Gentiane Actualités » n°38, un bulletin dont il est rédacteur en chef, issu d'une collaboration entre le Cercle Européen d'Étude des Gentianacées et l'association Gentiana Lutea.

Outils de communication: La plaquette de présentation de la filière est en cours de traduction en anglais. Le site internet de l'association, avec un espace de travail en ligne, est en cours de réalisation. Le nom de domaine validé ce jour est : interprogentiane.org. La réalisation d'un nouveau kakemono et de QR codes autocollants sont en projet. Un travail d'actualisation de l'exposition « La Gentiane jaune : la plante, la ressource et sa filière » a débuté en 2023. Un jeu sérieux sur la gentiane, est en projet avec les étudiants de VetAgro Sup. Une réflexion sur l'organisation d'un colloque consacré à la gentiane (vetAgro Sup / gentiana Lutea) a débuté en 2023.

Actualité : recherche et développement dans le secteur de la cosmétique. La société Greentech met au point Holobiosys, un nouvel actif issu d'un procédé d'upcycling (valorisation de sous-produits).

4. Rapport financier de l'exercice 2022 et prévisionnel :

Le résultat net comptable s'élève à + 8 322,98 € avec $10\ 014,50$ € de recettes (cotisations + dons à l'association + remboursement repas + redevances la marque), et $1\ 691,52$ € de charges (assurance + banque + frais de réception + participation Mission Gentiane). Les charges sont peu élevées car une grande partie de l'autofinancement de la Mission Gentiane a été versée directement auprès du CPPARM. Au 31/12/2022, le bilan s'équilibre à 21 136,90 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'inscription du résultat 2022 sur la ligne « report à nouveau » du bilan 2023.

Au prévisionnel 2023 : prévoir de reverser 10 000 € au CPPARM, pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane concernant les actions 2023. Les comptes de fonctionnement de l'association et ceux de la gestion de la marque « Gentiane durable » ne sont pas encore distincts, ceci explique qu'à ce jour le montant des recettes dépasse celui des charges.

Stéphanie FLAHAUT présente à titre indicatif un état des comptes de la marque pour 2022 : cette comptabilité différenciée doit permettre de travailler sur le fonctionnement autonome de la marque. Il est noté qu'en 2022 celle-ci s'autofinance à hauteur de 40 % grâce aux redevances encaissées. L'effort d'autofinancement doit se poursuivre.

5. Vote:

Rapport d'activité et rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs à l'unanimité.

6. Renouvellement des mandats :

Il est rappelé que les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative.

Les administrateurs sortants sont : Johan BOUGES, collège 1 ; Dominique LAMBERT (Mairie de Picherande), collège 1 ; Antoine ROUX, collège 2 ; David REBEAUX (SAS Oriane), collège 3 ; Olivier COYNE

Projet (version 2) de procès verbal - AG ordinaire de l'Association Gentiana Lutea le 26 septembre 2023





(Herb'Expert SARL), collège 3 ; Dominique ROUSSELET, collège 4 ; Camille BUISSIERE, collège 5 ; Gilles FIGUEREDO (laboratoire Lexva Analytique), collège 5.

Tous se représentent sauf David REBEAUX (qui a changé de fonctions au sein de son entreprise). Freddy VOGT (SAS Oriane) propose sa candidature. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Autres mouvements d'administrateurs déjà élus, validés ce jour à l'unanimité : Walter MAGNE est muté dans le collège 3 car il représente désormais la SICARAPPAM. Denis CHAUD intègre le collège 2 en tant qu'arracheur indépendant. Christian PERRIER et Gilles FIGUEREDO intervertissent leurs sièges (titulaire / stagiaire) au sein du collège 5.

Composition du nouveau Conseil d'administration, personnes élues ce jour ou qui ont bougé au sein du CA, apparaissent en caractères gras :

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs, utilisateurs, metteurs en marché	Collège 5 : Membres associés						
	ADMINISTRATEURS TITULAIRES (élus pour trois ans)									
Emmanuel CORREIA, Mairie d'Anzat le Luguet	Ines CHAUD-ULLRICH	Walter MAGNE, SICARAPPAM	Jean-Jacques VERMEERSCH, Distillerie Louis Couderc	Charles JOLLES, CEEG						
Dominique LAMBERT, Mairie de Picherande	Denis CHAUD	Olivier COYNE, SARL Herb'Expert,	Olivier FICHOT, Archibald Distillations	Camille BUISSIERE						
Johan BOUGES	Benoît VALET	Freddy VOGT, SAS Oriane	Françoise KALFON, Société Pernod-Ricard	André-Paul CARNAT						
	Luc JALENQUES	Drissi MARBOUH, Cantal Gentiane	Eric PINONCELY, Société Avèze	Gilles FIGUEREDO, Lexva Analytique						
ADMINISTRATEURS STAGIAIRES (rôle consultatif et élus pour un an)										
	Antoine ROUX		Dominique ROUSSELET	Christian PERRIER						

La nouvelle équipe se compose de **19 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts, et de 3 **administrateurs stagiaires**. 2 sièges restent vacants dans le premier collège et 1 dans le troisième.

L'AG prend acte de la nomination par le CA de Françoise KALFON qui termine le mandat de Patrick DESCHAMPS parti en retraite, et de l'élection du 23 mai qui désigne Camille BUISSIERE comme nouvelle trésorière de l'association.

----- Clôture de l'AG à 17h00

À l'occasion d'une brève réunion, le CA renouvelle à l'unanimité le bureau de l'association : Denis CHAUD Président – Jean-Jacques VERMEERSCH Vice-Président - Ines CHAUD-ULLRICH Secrétaire – Johan BOUGES Secrétaire Adjoint – Camille BUISSIERE Trésorière.

La pause méridienne a été le moment du traditionnel apéritif participatif à l'occasion duquel les participants ont pu découvrir ou re-goutter les spécialités des distillateurs et liquoristes ainsi que les gourmandises proposées par chacun. Grâce à Drissi MARBOUH arrivé le matin avec une racine fraîchement récoltée, l'assemblée a ensuite pu déguster le repas proposé par les élèves de l'école hôtelière, sur le thème de la gentiane! Merci pour leur accueil et merci à tous pour ce rendez-vous convivial et toujours constructif.

A, le	
Signature du président de séance :	Signature de la secrétaire de séance
Denis CHAUD	Ines CHAUD-ULLRICH

PJ: livret de réunion AG 2023 (rapport moral du président + projet de PV AG 19/09/2022 + rapport d'activité 2022) + PV d'AG 2022 corrigé et validé ce jour en AG.

Projet (version 2) de procès verbal - AG ordinaire de l'Association Gentiana Lutea le 26 septembre 2023



RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2023

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

A/ Gentiana Lutea au service de la filière :

Gentiane Lutea est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée de différents collèges (1 - propriétaires/gestionnaires fonciers ; 2 − gentianaires / cultivateurs de gentiane ; 3 − exploitants en gentiane / collecteurs / négociants / grossistes ; 4 − transformateurs / utilisateurs / metteurs en marché ; 5 − membres associés) qui représentent l'ensemble de la filière. Elle n'est pas reconnue d'intérêt général (car agissant pour un cercle restreint de personnes : la filière) et n'est pas assujettie à TVA (car à but non lucratif et par ailleurs soumise à la franchise de base : chiffre d'affaires annuel inférieur à 36 800 €). L'association bénéficie depuis le 02/11/2022 d'un numéro de SIRET : 920 850 377 00010.

L'association est régulièrement sollicitée pour des demandes d'informations sur la plante, le marché, la démarche «Gentiane durable» de la filière, les réglementations ou la culture de gentiane, mais aussi pour des contacts, des partenariats ou des interviews. Visible et identifiable, elle constitue aujourd'hui la partie organisée de la filière.

Les documents réalisés dans le cadre de la « Mission Gentiane » permettent de répondre à une grande partie des demandes et sont utilisés tout au long de l'année. L'objectif est de diffuser l'information au plus grand nombre (propriétaires / gestionnaires fonciers ; producteurs ; négociants ; utilisateurs ; grand public) dans le but de faire connaître cette petite filière, d'améliorer les pratiques et de partager les outils de gestion de la ressource afin que chacun se les approprie.

B/ Adhérents :

L'association compte en 46 membres. La liste des adhérents est consultable dans les registres de l'association. Concernant les professionnels de l'association, ils sont répertoriés dans l'annuaire en ligne sur https://www.cpparm.org/la-gentiane/ ou sur https://www.interprogentiane.org/.

C/ Engagement moral:

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, il est rappelé que le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane (guide version 2019 disponible sur https://www.cpparm.org/la-gentiane/ ou sur simple demande auprès de l'association). Depuis 2020 les professionnels et les propriétaires / gestionnaires fonciers qui souhaitent s'engager d'avantage ont la possibilité de demander le droit d'usage de la marque collective de l'association : « Gentiane - Filière développement durable » (enregistrée à l'INPI en juillet 2021).

D/ Animation et force de travail :

Depuis sa création, l'association « Gentiana Lutea » vit en étroite collaboration avec la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central», projet dont le CPPARM* est maître d'œuvre depuis 2010. Elle apporte une grande part d'autofinancement du projet soutenu en 2023 par l'ANCT* et subventionné par l'État (voir pp 11et 12).

Bien que le siège social soit situé à Aydat – 63970 dans le Massif central (à la maison du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne), il est rappelé que pour des raisons pratiques, le siège administratif est établi à Manosque dans les locaux du CPPARM.

Stéphanie FLAHAUT, chargée de mission Gentiane au CPPARM, anime la structure. Basée dans le Massif central, elle est joignable les lundis, mardis et mercredis au 0605281200 ou par mail : stephanie.flahaut@cpparm.org.

La vie de l'association n'est enfin possible que grâce à l'implication bénévole de ses membres, élus au CA et/ou impliqués dans les différents projets, ainsi qu'au réseau de partenaires que nous avons su construire.



Les travaux de l'association réalisés au sein de « groupes projets » suivent les grands axes de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central ». Ils se construisent et évoluent en fonction de l'état de la ressource et des besoins de la filière.

E/ Organes dirigeants de l'association :

1. Conseil d'Administration :

Les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative. Chacun des 5 collèges dispose de 4 sièges d'administrateurs titulaires élus pour 3 ans, ainsi que d'un siège d'administrateur stagiaire élu pour un an. Le conseil se compose depuis l'AG du 26/09/2023 de 19 administrateurs titulaires et de trois administrateurs stagiaires. Dans le collège 3, l'assemblée élit Freddy VOGT, en remplacement de David REBEAUX qui a quitté la société Oriane. Un siège d'administrateur titulaire reste vacant dans le collège des exploitants agricoles / propriétaires / gestionnaires fonciers. La liste complète des administrateurs est à consulter p 9.

2. Bureau:

Le Bureau est renouvelé à l'identique le 26/09/2023. Il se compose de Denis CHAUD Président, Jean-Jacques VERMEERSCH Vice-Président, Camille BUISSIERE Trésorière, Ines CHAUD-ULLRICH Secrétaire, et Johan BOUGES Secrétaire adjoint.

3. La commission de contrôle de la marque Gentiane durable :

Cette commission créée en 2020 est composée de 3 à 5 membres, administrateurs ou simples adhérents, dans l'idéal un membre de chaque collège. Ses membres sont élus par le CA pour une durée de 2 ans et leur rôle est d'étudier les rapports d'audits, de valider les droits d'usage de la marque, d'approuver les dernières modifications des documents adoptés en CA, de travailler sur l'évolution du règlement d'usage avec le groupe projet « Marque », et de veiller au maintien d'un dialogue constructif avec les bénéficiaires de la marque. Ines CHAUD-ULLRICH, David REBEAUX, Christian PERRIER et Gilles FIGUEREDO constituent la commission de contrôle 2022-2024. Cette commission fonctionne aujourd'hui grâce à une implication bénévole de ses membres. Stéphanie FLAHAUT, salariée du CPPARM responsable de la gestion de la marque et auditrice, fait également partie de la commission de contrôle mais à titre consultatif.

F/ Mission Gentiane et financements :

1. Convention 2023- 2025 (3 ans):

La « Mission Gentiane » portée par le CPPARM* est soutenue depuis son origine par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires du Massif central (ANCT*). Depuis 2021, VetAgro Sup est partenaire du projet sur la partie recherche. Une nouvelle convention FNADT n°2022-041 a débuté au 01/01/2023. Les grands axes de la mission restent inchangés :

- Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture
- Structuration de la filière autour de la gestion de la ressource et de la valorisation du produit gentiane
- Formation / communication

Voici le détail des financements les trois années concernées :

Ressources	2023	2024	2025		TOTAL				
CPPARM convention n°2022-041									
Total: FNADT (Etat) Filière et Gentiana Lutea	43 850 € 35 080 € 8 770 € ht	8 770 € ht	8 770 € ht		» » »	131 554 € 105 243 € 26 311 € ht			
VetAgro Sup									
Total: FNADT (Etat) Fonds propres VetAgro Sup				80 % 20 %	» »	40 000 € 32 000 € 8 000 €			



VetAgro Sup, partenaire de la Mission Gentiane, fonctionne sur une convention qui lui est propre. La part d'autofinancement de sa partie recherche et analyses provient donc des travaux de l'unité de recherche de Christian COELHO.

2. Contributions financières des professionnels et particuliers :

Comme chaque année, c'est la filière Gentiane qui honore la part d'autofinancement de la « Mission Gentiane », soit via des contributions directement versées au CPPARM (dans ce cas, la TVA n'est pas perdue), soit via des dons réalisés auprès de l'Association Gentiana Lutea qui reverse ensuite au CPPARM la part d'autofinancement manquante.

En 2022, une convention tripartite a été signée entre la société Greentech, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune : cette convention prévoit que dans le cadre de l'application du protocole de Nagoya, la société Greentech contribue à hauteur de 2000 € / an pendant 3 ans, au financement des actions de la Mission Gentiane. Un second versement a été réalisé auprès du CPPARM en 2023.

Grace au dossier monté et défendu par Jean-Jacques VERMEERSCH, la Fondation Crédit Agricole Centre France accorde à l'association une subvention de 15 000 € répartie sur 3 ans, en soutien aux actions de la Mission Gentiane. Convention et premier versement fin 2023.

Origine des dons 2023 : Fondation Crédit Agricole Centre France : 5000 € ; Pernord-Ricard France : 3300 € ; SICARAPPAM : 1000 € ; Olivier COYNE : 200 € ; Andrè-Paul CARNAT : 200 € ; Drissi MARBOUH : 152 € ; Christian PERRIER : 30 € ; Denis CHAUD : 20 € ; ; autres : 12 €. Le total des dons s'élève à 11 914 €. Un grand merci à nos contributeurs professionnels et particuliers sans qui nous ne pourrions bénéficier du financement public qui nous a été accordé !

G/ Réunions Gentiana Lutea en 2023 :

1. Réunions du Conseil et du Bureau :

Ces réunions rythment les différents travaux et permettent de décider des grandes lignes des projets, elles en valident les avancées. Elles sont également l'occasion d'aborder les questions de communication, de faire le point sur les financements, sur les partenariats et sur l'actualité de la filière. En sa qualité de « comité de suivi », le CA est également consulté pour les orientations de la « Mission Gentiane ». Les comptes-rendus de ces réunions sont consultables dans les registres de l'association.

En 2023 le CA s'est réuni à VetAgro Sup (63370) à deux reprises : le 11/01 et le 23/05. Le Bureau, régulièrement consulté tout au long de l'année, ne s'est pas réuni de façon formelle en 2023.

2. Assemblée générale, un rendez-vous pour la filière :

L'AG du 26/09/2023, organisée au Lycée hôtelier de Saint-Chély-d'Apcher - 48200, a réuni 37 personnes. Ce rendez-vous annuel a permis de réunir le comité de suivi de la Mission Gentiane et de revenir sur les travaux réalisés avec l'ensemble de la filière. Le travail effectué ainsi que les orientations pour l'année à venir ont été validés. L'assemblée a entre autres pu bénéficier des présentations de Lucie SCHURR (étude statistique de la dynamique de population), de Christian COELHO – VetAgro Sup (analyse de racines de gentiane), et d'Ines CHAUD-ULLRICH (essais de sur-semis de gentiane). Le traditionnel apéritif participatif a été servi par les étudiants du Lycée qui ont ensuite régalé les participants d'un repas spécial gentiane. La journée s'est terminée par la visite du jardin aromatique du Lycée, durant laquelle l'association a pu offrir quelques pieds de gentiane pour compléter la collection de végétaux. Le partenariat avec ce Lycée choisi pour son implication dans le projet du PNR Aubrac sur la valorisation des plantes sauvages en cuisine n'est à ce jour pas allé plus loin. Le projet de procès verbal de l'AG 2023 est à retrouver pp 4 à 9).

3. Autres réunions :

- Quatre commissions de contrôle (en visio) : les 28/02, 22/05, 21/06 et 08/11. Personnes présentes : David REBEAUX, Gilles FIGUEREDO, Christian PERRIER, Ines CHAUD-ULLRICH, Stéphanie FLAHAUT
 - Deux réunions du groupe « culture » :



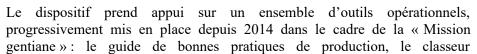
- o le 11/01 à VetAgro Sup (63370) : 18 participants
- o le 24/10 à Gelles (63740) avec visite des essais sur Gelles et Cisternes-la-Forêt : 10 participants
- Un chantier participatif de récolte de gentiane de culture : le 28/09 au Monestier (63890). Il a réuni l'équipe de Archibald Distillations, des membres de l'association et de la SICARAPPAM
- Une réunion du groupe « Communication »: le 28/03 à Picherande (63113) avec Christian COELHO, Gilles FIGUEREDO, Christian PERRIER, Andrè-Paul CARNAT, Dominique LAMBERT et Stéphanie FLAHAUT
- Deux réunions du groupe « Réglementation » : le 14/11 en visio, et le 22/11 à VetAgro Sup (+ visio) avec les organismes d'État (OFB, DDT, CBN, ...). Tous les collèges sont représentés : Johan BOUGES (collège 1), Walter MAGNE (collège 2), Freddy VOGT (collège 3), Françoise KALFON (collège 4) et Christian PERRIER (collège 5)

La composition des groupes projets est ouverte à toute personne motivée (administrateur ou simple adhérent) et peut évoluer en fonction des différents chantiers qui se mettent en place.

II. MARQUE «GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE»:

A/ Fonctionnement de la marque :

Cette démarche volontaire accessible à tous les maillons de la filière prend la forme d'une marque collective figurative dont l'Association Gentiana Lutea est propriétaire. Celle-ci est constituée d'un logo, accompagné d'un règlement d'usage et d'un plan de contrôle enregistrés à l'INPI* en 2021. Les audits sont assurés par l'interprofession qui a créé un organe dédié à la gestion de la marque : la «commission de contrôle ».





économique, la convention-type d'exploitation de racine de gentiane, les formulaires de fiche-de-chantier et de fiche-de-parcelle, l'annexe réglementaire et le dossier « statuts des arracheurs ». Ces documents convergent tous en une démarche « Qualité-filière » dont l'objectif est d'améliorer les pratiques environnementales et sociales, de gagner en traçabilité, de produire les données nécessaires à la gestion de la ressource et de valoriser la racine de gentiane produite.

Ainsi, le cahier des charges de cette démarche s'appuie principalement sur le respect des bonnes pratiques de production, sur la construction d'un circuit vertueux et sur l'alimentation d'un observatoire de la filière fiable qui garantit la confidentialité des données individuelles. Les bénéficiaires de la marque constituent donc un réseau d'acteurs identifiés et responsables.

Tout opérateur de la filière peut faire une demande de droit d'usage de la marque dès lors qu'il adhère à l'association.

B/ Droit d'usage de la marque en 2023 :

Après un travail d'actualisation des documents, les « kits de la marque 2023 », qui rassemblent l'ensemble des outils nécessaires au fonctionnement de la démarche, ont été envoyés aux bénéficiaires le 08/03 (avant le début de la campagne de production). La composition de ces kits est adaptée au collège auquel appartient le demandeur de droit d'usage. On distingue à partir de 2023 deux types d'audits : les audits administratifs, systématiques pour tous. Ils se sont étalés de mars à juin afin que les dossiers puissent passer en commission de contrôle avant le 30/06, date butoir pour l'attribution des droits d'usage sur l'année en cours ; et les audits de chantiers qui ne concernent que les opérateurs en lien avec la gestion de la ressource et l'exploitation de racine. Ils ont eu lieu en juillet.

Les demandeurs audités sont : Pernod-Ricard-France (le 13/03) ; Commune de Picherande (le 28/03) ; Archibald Distillations (le 11/04) ; SVE (le 11/04) ; Greentech (le 17/04) ; Herb'Expert (le 18/04) ; COPTASA (le 19/04) ; Distillerie Louis Couderc (le 15/05) ; Cantal Gentiane (le 15/05 et le 05/07) ; Antoine ROUX (le



15/05 et le 05/07); Loïc GENTET (le 16/05); Johan BOUGES (le 16/05); Orianagri (le 07/06 et le 06/07); Oriane (le 07/06); Commune d'Anzat-le-Luguet (le 12/06); Distillerie Marius Bonal (le 12/06); SICARAPPAM (le 20/06). Antoine LE BALLEUR (le 05/07). A cause d'imprévus techniques, Loïc GENTET et la SICARAPPAM n'ont pu être audités sur leurs chantiers respectifs.

La commission de contrôle a validé 17 dossiers sur les 18 demandeurs audités, parmi lesquels on compte une nouvelle demande de droit d'usage : Antoine LE BALLEUR (arracheur). Une distillerie engagée « Gentiane durable » privilégie les relations avec son fournisseur de gentiane (non labellisé) et quitte la démarche pour l'instant.

C/ Sollicitations, expertise et accompagnement :

Professionnels déjà labellisés :

Les professionnels labellisés bénéficient d'un accompagnement vers des pratiques plus durables. Un suivi au cas par cas peut être proposé (appui à la communication interne de l'entreprise / coopérative, mise en place de nouveaux outils, objectifs de progression, ...).

Nouveaux partenaires potentiels:

Nous nous sommes aperçus que la gestion de la ressource gentiane n'était pas chose facile pour une commune, qui ne connaissait pas toujours bien la plante (Qu'est-ce qui lui est favorable? A qui appartient-elle? Quel est le délai entre deux arrachages? Comment met-on en place un plan de gestion? combien peut-on vendre la gentiane? ...) et qui n'était pas encore organisée en vue de l'exploitation de cette plante. Il en résulte souvent soit un blocage strict, soit une exploitation non gérée qui peut aboutir à l'épuisement de la ressource. Dans ce contexte, l'interprofession propose à la commune d'entrer dans la démarche « Gentiane durable », ce qui lui permet de bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement pour qu'elle prenne en main la gestion de sa ressource. Les questions récurentes sont « Quel est notre intérêt? », « Combien ça va nous coûter? ». En 2023, nous avons rencontré les communes de Besse-et-Saint-Anastaise et de Nasbinals. A ce jour, ces contacts n'ont pas abouti à de nouvelles labellisations.

Du côté des transformateurs, les distilleries Cérès et l'Eau Folle ont également demandé des informations sur la démarche.

D/ Mise en place d'audits de terrain / chantiers :

Les audits blancs réalisés en 2022 ont entre autres permis d'établir le besoin de légitimer la présence des arracheurs sur leur chantier, de contrôler le respect des bonnes pratiques de production, et d'acquérir davantage de données qui doivent contribuer à l'actualisation du guide de bonnes pratiques.

Il est donc décidé, dès 2023, de compléter le plan de contrôle de la marque par des audits de chantiers. ceux-ci permettent par ailleurs à l'association d'être présente sur le terrain et de maintenir un dialogue avec les arracheurs.

A partir de maintenant, les arracheurs labellisés « Gentiane durable » doivent donc disposer sur leur chantier d'un dossier administratif permettant à un contrôleur quel qu'il soit, de vérifier les identités et autorisations requises. Celui-ci est *a minima* constitué des pièces d'identité, du contrat avec le propriétaire, des autorisations et contrats de travail ou de prestation, de l'attestation de droit d'usage de la marque et du guide de bonnes pratiques. Il peut être complété, le cas échéant, par une autorisation de la DDT* et par des photos avant / après arrachage.

Une grille d'audit étudiée pour permettre un contrôle objectif des préconisations du guide de bonnes pratiques a été réalisée. Elle rassemble les points de contrôle suivants :

- Exploitant en gentiane et arracheurs : présence d'un interlocuteur qui maîtrise le français / responsable du chantier / arracheurs présents sur le chantier / conditions de travail / présentation du dossier administratif
- Parcelle, propriétaire, éleveur : références de la parcelle et de la fiche de chantier / nom du propriétaire / contrat / autorisations / consignes / état d'avancement du chantier



- Stockage, pesées, transport : sacs de racines et étiquetage / procédure de pesée / transport et stockage des racines
- Pratiques de production et état de la parcelle : outil utilisé / remise en place des mottes / propreté du chantier / traces d'engins sur la prairie / stratégie mise en œuvre afin de respecter le taux de prélèvement maximum (60 à 80 % en fonction de la présence ou non de jeunes plants et de plantules) / structure de la population de gentiane (gros, moyens, petits).

Cette dernière partie du contrôle est aussi mise à profit pour acquérir, avec la participation des arracheurs, plus de données sur la ressource, de réfléchir sur un nombre idéal de pieds à laisser en place (plutôt qu'à un taux de prélèvement qui est difficilement contrôlable et qui ne permet pas de repérer d'autres exploitations les années suivantes), et d'avoir une idée du poids moyen des racines exploitées sur le chantier :

- Deux carrés de 100 m² sont installés le temps d'un comptage et d'une rapide classification en « plants exploitables », « jeunes plants » et « plantules ». Un intérêt est également porté à la floraison et au nombre de hampes mangées par le bétail. Le premier carré est positionné sur une zone qui vient d'être exploitée, et l'autre sur un secteur non exploité. Vue la répartition généralement aléatoire de la gentiane sur la prairie, et en l'absence de repères validés, les informations ainsi acquises n'ont pour l'instant qu'une valeur indicative et ne sauraient avoir une incidence sur le résultat du contrôle.
- 10 plants de gentiane sont également arrachés, avec l'implication de l'arracheur qui choisit des touffes dont la taille est représentative de ce qu'il exploite sur ce chantier. Une fois débarrassées de la terre et de la partie aérienne de la plante, les racines sont pesées et un poids moyen est établi. Un comparatif avec l'ensemble des chantiers audités permet ensuite d'avoir une idée du poids moyen des racines exploitées durant la saison. En 2023, le poids moyen est de 1,5 kg / plant. Pour cette première année de notation, cette donnée qui ne concerne que deux chantiers, demande à être consolidée.

E/ Objectif d'un fonctionnement autonome :

Visant une autonomie financière de la marque « Gentiane durable », l'Association Gentiana Lutea et le CPPARM mettent en place une comptabilité analytique en 2023, afin d'isoler les comptes liés au fonctionnement de la marque. Un premier travail est réalisé sur la base des comptes 2022 :

Pour 17 dossiers et sans tenir compte du travail bénévole des membres de la commission de contrôle, le fonctionnement de la marque a coûté 11 689 €, dont 30 jours de travail (préparation et suivi des dossiers, audits, facturation, animation commission de contrôle, comptes-rendus, édition des documents, ...). Les recettes s'élèvent par ailleurs à 4 610 € (facturation des redevances). Un rapide calcul permet de voir que la marque Gentiane durable s'autofinance en 2022 à hauteur de 40 %. Ce chiffre doit progresser, mais l'association qui a pour l'instant privilégié l'accompagnement des acteurs de la filière, et notamment de l'amont (propriétaires / gestionnaires fonciers qui ne sont pas des professionnels de la gentiane et pour qui la démarche est gratuite), a conscience qu'elle ne pourra pas conserver cette qualité de service sans une aide publique.

Toujours dans un souci de faisabilité économique, l'interprofession valide la possibilité d'espacer et de dématérialiser les audits pour certains dossiers « simples » de bénéficiaires de la marque qui ne sont pas en lien direct avec la production de racine (exemple : négociants en plantes, transformateurs, ...). Cette mesure sera mise en œuvre à partir de 2024.

F/ Besoins et travaux en cours de réflexion :

Transparence et affichage sur les chantiers :

Le dossier administratif demandé aux arracheurs va dans le sens d'un travail de transparence, mais les professionnels souhaitent aller plus loin et s'interrogent toujours sur les moyens de communication qui pourraient aider à clarifier la situation sur les chantiers d'exploitation de gentiane. La réflexion se poursuit.

Faisabilité d'audits transmissibles et / ou externalisés :



Les audits de contrôle de la marque « Gentiane durable » sont aujourd'hui réalisés par Stéphanie FLAHAUT, salariée du CPPARM* en charge de l'animation de l'Association Gentiana Lutea et de la gestion de la marque. Pour ce travail qui demande une parfaite connaissance de la filière, le système d'audits internes est tout à fait justifié. Afin de veiller au caractère « transmissible » de l'outil, et d'être en mesure de faire face à l'augmentation souhaitée de l'activité, l'association étudie cependant la possibilité de confier cette tâche ou partie à un tiers. Plusieurs pistes sont évoquées : organisme certificateur, CPPARM*, Chambre d'Agriculture, ... La piste d'audits réalisés par d'autres membres de l'Association Gentiana Lutea serait la moins onéreuse mais elle est pour l'instant écartée car le sujet reste très sensible.

Accroître la portée de la marque :

La marque « Gentiane durable » est une démarche volontaire, or après trois ans de fonctionnement on ne dénombre que 17 bénéficiaires, qui sont à peu de choses près, les mêmes que ceux qui se sont engagés en 2021. Cet outil a en grande partie été conçu pour gérer la ressource grâce aux données socio-économiques et environnementales qu'il produit et qui alimentent l'observatoire de la filière. Un observatoire qui ne pourra être « activé » que lorsque le nombre d'opérateurs engagés sera représentatif de la filière et qu'il permettra de garantir la confidentialité des données privées... Nous sommes encore loin du compte.

Les principaux freins que nous avons identifiés trouvent des origines différentes :

- « Gentiane durable » est une démarche volontaire
- La partie « gestion de la ressource » relève des propriétaires / éleveurs / gestionnaires fonciers qui font partie de la filière mais ne sont pas des professionnels de la gentiane
- Le fonctionnement encore trop souvent « opaque » de la filière : peur d'avoir des comptes à rendre, refus de gérer de la « paperasse », conscience que l'on n'est pas complètement dans les clous de ce qui est demandé, ...
- La filière gentiane est une très petite filière au sein de laquelle la concurrence est rude et les rumeurs puissantes : certains se positionnent en opposition à l'Association Gentiana Lutea (effet clans), d'autres préfèrent rester fidèles à leurs fournisseurs d'origine, quitte à se passer de la labellisation.
- Le refus d'être mis dans le « même panier » que d'autres

Plusieurs pistes d'actions résultent de cette problématique :

- Travailler avec les organismes d'État sur un projet de cadre réglementaire (qui imposerait les mêmes règles à tous et permettrait une collecte exhaustive des données)
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs de l'amont
- Sensibiliser davantage les professionnels non adhérents à l'Association Gentiana Lutea
- Poursuivre l'accompagnement des acteurs de la filière dans une démarche de progrès

III. ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup)

A/ Suivi de gentiane sur les estives :

La « Mission gentiane » nous a permis de mettre en place un protocole d'observation de la gentiane dans son milieu naturel. Sur les huit stations installées en 2011 et 2012, quatre sont encore suivies aujourd'hui totalisant ainsi 21 placettes d'observation de 5m x 5m.

Ces stations sont situées sur les monts du Cantal, au col d'Aulac (15380), sur le plateau de l'Aubrac, à la Poujade (12210), dans le massif du Sancy, au lac Chauvet (63850), et dans le Forez, sur le plateau de Pégrol (63600). Il s'agit d'estives en pâturage bovin où la gentiane a été exploitée l'année de mise en place de l'observation. Sur chaque site nous pouvons comparer arrachage et non-arrachage.



1. Visite des stations de suivi et observations :

En 2023 les stations d'observation historiques (Lac Chauvet, La Poujade et Col d'Aulac) ont fait l'objet de visites (les 04/07, 06/07 et 10/07) mais il a été décidé de ne pas réaliser de relevés détaillés, chronophages et qui au vu des résultats de l'étude statistique de Lucie SCHURR (ci-après) ne sont, sur la base du protocole actuel, plus justifiés.

Il est prévu que les observations réalisées sur les chantiers d'arrachage audités dans le cadre du droit d'usage de la marque « Gentiane durable », prennent peu à peu le relais. Une visite annuelle des anciennes stations sera malgré tout maintenue (mettant à profit d'autres déplacements), afin d'observer la floraison, l'apparition de plantules, le rythme saisonnier, l'impact des troupeaux, ... Nous nous gardons la possibilité d'un relevé détaillé tous les 3-4 ans (ce qui compte tenu de la croissance lente de la gentiane est cohérent).

2. Analyse statistique des données :

Le CPPARM a confié l'analyse statistique de l'évolution des populations de gentiane observées à Lucie SCHURR, docteure en écologie dont le travail est financé par Pernod-Ricard. L'ensemble des données qui résultent de 10 années d'observations dans le cadre de la « Mission Gentiane » lui a été remis en juillet 2022. S'en sont suivis plusieurs échanges et réunions de travail (les 08/03, 13/03 et 31/05 2023).

La chercheuse présente les résultats de son étude à l'occasion de l'AG de l'interprofession, le 26/09. A la question « la pression d'arrachage préconisée (20 ans entre deux exploitations) est-elle adaptée à la durabilité de la ressource ? » elle répond :

Les données permettent d'observer une croissance proche de zéro (malgré une fluctuation d'une année sur l'autre), autant sur les placettes où la gentiane a été exploitée que sur les placettes témoins qui n'ont pas fait l'objet d'arrachage. Il y a peu de mortalité, mais peu de nouveaux individus aussi. Elle précise qu'en 12 ans, les individus arrachés ne sont pas remplacés.

Lucie SCHURR insiste sur le fait qu'il serait nécessaire de consolider ces résultats avec des outils permettant d'autres modélisations, et de prendre en compte l'influence des facteurs environnementaux (pratiques, climat, ...), et des différents taux de prélèvements.

En 2023, l'association est sollicitée par Irène TILL et Floriane PLARD, chercheuses au CNRS. Ces spécialistes de la dynamique de populations se proposent de poursuivre l'étude par le biais d'un projet de post-doc sur la Gentiane jaune et le Chardon bleu. Répondant à cette belle opportunité, une rencontre et un transfert de données ont lieu le 03/03 mais le projet doit encore trouver son financement.

B/ Essais de semis et de culture de gentiane :

En diversifiant les sources d'approvisionnement, la culture de gentiane s'inscrit pleinement parmi les mesures de gestion de la ressource. Cet axe de la « Mission Gentiane » a d'autant plus d'importance que l'on commence à percevoir un effet négatif de l'évolution climatique sur le renouvellement des populations sauvages. Afin de valoriser les données existantes et de proposer une fiche technique à l'intention de nouveaux cultivateurs, une synthèse de 16 années d'essais et d'observation est en projet. Une version provisoire a été réalisée par Ines CHAUD-ULLRICH (annexe 4).

Depuis quelques années nous travaillons également sur la réimplantation de la gentiane directement dans son milieu naturel, c'est ce que nous appelons le « sur-semis » (semis de gentiane sur une prairie de montagne en pâturage bovin).

En 2023 les essais de culture et de sur-semis se sont vus redynamisés grâce entre autres à la prise en charge du temps de travail de Ines CHAUD-ULLRICH par Pernod-Ricard. Ines a ainsi pu venir en appui de la « Mission Gentiane » pour la mise en place et le suivi des essais.

1. Réunions 2023 du groupe « Culture » :

Il y a eu deux réunions du groupe culture en 2023 :

La réunion du 11/01 à VetAgro Sup - 63370 a permis de faire le point des essais et observations en 2022, et de préparer la saison 2023. Il y a entre autres été question des essais de sur-semis :



- L'essai 1 (2021-2022) (voir Rapport d'activité 2022 en annexe 2) semble avoir pâti de conditions météo très défavorables. Au vu du peu de germination observée, le suivi de cet essai est suspendu.
- L'essai 2 (2022-2023) a été mis en place en novembre et décembre 2022 (voir Rapport d'activité 2022 en annexe 2), sur les trois mêmes sites : Gelles (63), Saint-Saturnin (15) et Lacalm (12). Les semis se sont poursuivis au printemps 2023.

Le groupe a ensuite échangé sur les projets pour la campagne 2023-2024 (sur-semis et autres essais), ainsi que sur la reconduction du soutien de Pernod-Ricard. La réunion s'est achevée par une invitation à récolter de la graine pour les semis de l'année.

La réunion du 24/10 à Gelles – 63740 a été consacrée à un bilan des essais en cours (sur-semis, semis directs, plantations avec bâche en inter-rangs, ...), puis les participants ont discuté sur la suite à envisager et les commandes de plants, la coordination des différents essais, les aspects financiers et logistiques. La journée s'est poursuivie par une visite de bouts de champs :



Plants âgés de 6 mois - Culture de Ines CHAUD-ULLRICH - visite du 24/10/2023

Chez Ines CHAUD-ULLRICH au Montel - 63740 Gelles: 50 m² de culture de gentiane, plantée en mai 2023 avec une bâche tissée en inter-rangs afin de limiter l'enherbement et de préserver l'humidité. La culture n'a pas été arrosée, elle a été désherbée une fois par mois à raison de 30 minutes / mois sur juin, juillet, août, septembre et octobre. La mortalité observée en sortie d'été est de l'ordre de 10 %. Le 24/10, les plants âgés de 6 mois présentent un très beau développement et l'aspect général est très encourageant. Avec l'achat de la bâche et des plants, l'installation de cette culture est cependant coûteuse. Pour que l'étude technico-économique soit complète, nous devrons aussi nous intéresser aux aspects économiques. C'est pourquoi les temps de travail ainsi que les coûts liés au matériel seront notés sur toute la durée de la culture. La visite se poursuit sur la parcelle de sur-semis installée en 2016. La gentiane y a germé et s'est implantée, elle s'y est maintenue mais n'est cependant pas parvenue à beaucoup se

développer. Les plants de 7 ans observés sont encore au stade de

rosettes isolées. Nous pensons que ce développement lent est principalement lié à la concurrence des autres plantes prairiales, plutôt denses à cette altitude (900 m).

- Chez Pierrick ECLACHE au Montel 63740 Gelles: ce site d'expérimentations est aussi situé à 895 m d'altitude. Ici, seules quelques plantules issues de l'essai 2 (sur-semis 2022-2023) sont encore visibles dans une végétation dense (fougères et herbes hautes). La problématique semble identique à celle rencontrée chez Ines.
- Chez Denis CHAUD à Cisternes-la-Forêt 63740 : le semis 2017 sans désherbage, avec un broyage annuel vient confirmer les précédentes observations : sur cette parcelle en lisière de bois, la gentiane a germé et s'est implantée, s'est maintenue mais n'a pas beaucoup grossi.

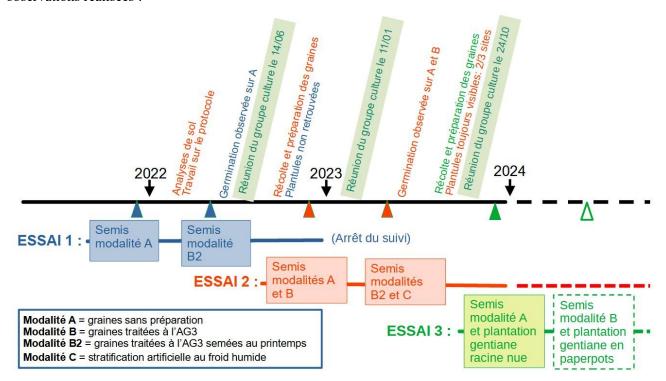


Plants âgés de 7 ans, la gentiane est bien présente mais elle ne s'est pas développée - Essai de Cisternes-la-Forêt - Visite du 24/10/2023



Calendrier des essais de sur-semis et de plantation, directement dans la prairie :

Ce calendrier présente l'organisation dans le temps des trois séries d'essais, ainsi que les principales observations réalisées :



2. Essai 2: sur-semis 2022-2023

Quatre modalités ont été testées, voir schéma ci-dessus.

Météo: en 2023, les conditions hivernales ont été dans la norme en montagne, avec présence de neige au sol. Pour ce qui est de l'été, on retiendra une année exceptionnelle pour le foin : herbe haute et dense sur les prairies.

Observations : tous les semis d'hiver ont bien levé (modalités A et B) mais les plantules ont eu beaucoup de mal à s'implanter, elles ne sont pas ou peu retrouvées en fin d'été 2023 (donnée à confirmer au printemps 2024) ; les sur-semis de printemps ont échoué (modalités B2 et C). Nous retiendrons qu'en sortie d'hiver, avant le réveil de la prairie, les graines et plantules de gentiane ne sont probablement pas suffisamment protégées des conditions météorologiques très changeantes du printemps (humide / chaleur / soleil / ..). Le tableau ci-dessous présente les notations réalisées à l'occasion des différentes visites :

Sites et modalités	Saint Saturnin- 986m			Lacalm - 1270m				Gelles - 895m				
	A	В	B2	C	A	В	B2	C	A	В	B2	C
Dates de semis :	29/11/2	21/12/22	19/04/23	19/04/23	29/11/22	21/12/22	19/04/23	19/04/23	01/12/22	01/12/22	18/04/23	18/04/23
Visites des 18/19 avril 2023	+	+			0	+			+	+		
Visite du 25 mai 2023	+++	++	0	0	+++	++	0	0	+++	++	0	0
Visite du 19/20 octobre 2023	0	0	0	0	+++	+	0	0	++	+	0	0

Un rapport d'activité réalisé par Ines CHAUD-ULLRICH et consacré aux essais de sur-semis détaille la mise en œuvre et les observations 2023.



3. Essai 3: sur-semis et plantation dans la prairie 2023-2024

Mise en place de l'essai :

- Lieu: sur les trois mêmes sites d'expérimentation (Gelles, Saint-Saturnin et Lacalm)
- Graines: issues des culture de Pernod Ricard et de la cueillette de Ines CHAUD-ULLRICH
- Test de germination et préparation du lot B2 (traitement à l'AG3) : réalisés par Hervé NEUVILLE
- Modalités mises en place :
 - o deux modalités de sur-semis : A (graines sans préparation semées à l'automne 2023) et B2 (graines traitées à l'AG3 à semer au printemps 2024)
 - o deux modalités de plantation dans la prairie : plants racine nue plantés en décembre 2023 et plants en « paperpots » à planter au printemps 2024 (prévisionnel)

Observations à partir de 2024.

4. Essai 3 : Tour d'horizon des autres essais de culture en partenariat avec l'association

Pernod-Ricard : projet de convertir la ferme de Bourg-Lastic (63760) en AB. Le semis de gentiane sous couvert de seigle (2 ha) prévu fin 2023 est reporté au printemps 2024 à cause d'une météo de fin d'année trop pluvieuse.

Loïc GENTET : semis à la volée fin 2022 sur un sol labouré, à Jou-sous-Monjou (15800) : belle germination dès le mois de mars 2023. En fin d'année, les rosettes de gentiane se sont bien développées sur la parcelle désherbée manuellement.

Plantes et Santé Gévaudan-Lozère : installation d'essais dans l'Aubrac : plantations de paperpots en juin 2023 : chez Bernard BASTIDE (350 plants avec bâche en inter-rangs), chez Christophe Bouquet (150 plants), au Lycée Terre Nouvelle à Marvejols (500 plants), et chez plusieurs adhérents de la Grange au Thé (Cécile DUCOULOMBIER, Marlène CRUEYZE, Anne DEFARGUES, Marie-Louise CALMEL, Reine SEGUIN) : environ 20 plants chacune ; Sur-semis au printemps 2023 (modalités B2 et C) chez Loïc ROSSIGNOL (Nasbinals). Observations du 18/07/2023 :

- Pas de plantule observée sur l'essai de sur-semis
- Culture expérimentale de Bernard BASTIDE (Nasbinals) : bonne reprise des plants mais les espaces entre la bâche (installée en inter-rangs) et le rang paraissent grands... Il faudra veiller au désherbage

5. Récolte d'une culture de gentiane de 13 et 14 ans

L'Association Gentiana Lutea a organisé un chantier participatif le 28/09, en vue de la récolte d'une parcelle de gentiane en culture depuis 2009 et 2010 chez Hervé ROCHE, adhérent de la SICARAPPAM installé au Monestier – 63980.

Toute l'équipe de Archibald Distillations a répondu présent, ainsi que plusieurs adhérents de la SICARAPPAM. Au total, une moyenne de dix personnes a récolté la gentiane pendant quatre jours. Après une fauche rase, la récolte s'est faite à l'aide d'une charrue (retournement d'un rang après l'autre) et d'une équipe au sol outillée de crocs et autres fourches, afin d'extraire les racines. Un second groupe était chargé de nettoyer les racines de leur terre.



Récolte d'une culture de gentiane - le 28/09/2023 au Monestier (63) -Nettoyage des racines (au premier plan)





Récolte de gentiane au Monestier - le 28/09/2023 -Extraction des racines

En ce mois de septembre très sec, le sol dur et beaucoup moins tourbeux qu'en estives a compliqué le travail. Ceci a eu une incidence sur son rendement, bien inférieur à celui d'un arrachage de gentiane sauvage : 114 kg / jour / personne contre environ 200 kg en sauvage. Nous avons noté qu'une réflexion sur la méthode de récolte devait être envisagée. Rappelons que la mini-pelle (équipée d'une fourche), testée chez Ines CHAUD-ULLRICH il y a quelques années, avait permis d'optimiser le temps de travail. On notera également qu'un rendement de 200 kg / personne est réalisable par un arracheur expérimenté.

Côté culture, le rendement ramené à l'hectare est de l'ordre de 45 t, ce qui est très satisfaisant pour une culture en bio

conduite de façon extensive où le désherbage manuel a été remplacé par un simple broyage de fin de saison, à partir de la deuxième année.

Avec un poids moyen de l'ordre d'un kilogramme, on considère que les racines extraites étaient de belle taille. Cependant cassantes et tortueuses, elles présentaient parfois des points de pourriture (notamment sur le haut de

la parcelle). Cette pourriture, qui sur la racine sauvage est généralement attribuée à de la sénescence, doit *a priori* trouver une autre origine sur ces plantations vieilles de 13 et 14 ans.

La conduite extensive de la parcelle a finalement permis à la gentiane de se resemer naturellement. De nombreux petits plants ont ainsi pu être récupérés en vue de l'essai de plantation de gentiane racine nue directement dans la prairie (voir essai 3 du chapitre précédent).

Au delà du précieux coup de main, ce chantier participatif très convivial et enrichissant a été un temps d'échanges privilégié entre producteurs et transformateurs de racine de gentiane. Une expérience créatrice de lien amont / aval au sein de la filière, à renouveler.



Racines nettoyées et chargées prêtes pour la pesée avant séchage

C/ Projet d'actualisation du guide de bonnes pratiques :

Le premier « guide de bonnes pratiques de production de gentiane » de l'association Gentiana Lutea, réalisé en 2015, était consacré aux « consignes de production pour l'arrachage de racine de gentiane », des préconisations de terrain essentiellement destinées aux arracheurs. Cette première version a été complétée en 2019 par deux volets dédiés aux « consignes de gestion de la ressource et de vente de gentiane sur pied » et aux « consignes de collecte et d'achat de racine de gentiane ». Ces deux derniers volets prennent en compte la notion de gestion de la ressource à l'échelle d'un ensemble de parcelles et donnent une dimension socio-économique au guide qui devient un outil de référence pour le développement durable de la filière.



Ce guide demande à être actualisé pour deux raisons : tout d'abord, 8 ans après sa parution nous disposons d'une meilleure connaissance de la filière et de plus de recul sur l'exploitation de la gentiane, sur la dynamique de la population et sur l'état de la ressource (même si un réel « état de la ressource » n'a à ce jour pas pu être réalisé car la tâche est très complexe). Nous percevons par ailleurs les premiers effets de l'évolution climatique qui avance silencieusement depuis plusieurs décennies et a une incidence sur le renouvellement de la plante.

Sachant que le guide de bonnes pratiques est un des piliers du règlement d'usage de la marque « Gentiane – Filière développement durable », nous avons également besoin d'un outil qui permette un contrôle objectif des préconisations. La réflexion et les premières propositions de travail se construisent au sein de la commission de contrôle de la marque. Les points à l'étude en 2023 sont :

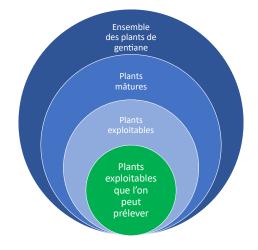
- Le taux de prélèvement, que nous souhaitons convertir en « nombre de plants à laisser en place », et qu'il conviendrait de réajuster en fonction des observations de la ressource et de son renouvellement (depuis 2011)
- Le poids moyen d'une racine de gentiane exploitable
- Une position plus tranchée concernant l'utilisation de la mini-pelle qui n'est pas autorisée dans le cadre de la démarche « Gentiane durable »
- La préconisation d'un semis ou de la dispersion de graines de gentiane pendant ou juste après un chantier d'arrachage, dans le but de faciliter le renouvellement de la plante dont peu de graines parviennent à maturité, notamment à cause du pâturage, de la fauche ou du prélèvement par la faune sauvage

Préalablement, il apparaît indispensable de revenir sur l'identification et la classification des plants :

Depuis 2011, les plants comptés sur nos placettes d'observations sont classés par catégories créées sur la base de la taille de la partie aérienne des rosettes isolées (a, b, c, d) et sur le nombre de rosettes qui composent la « touffe » de gentiane (A, B, C, D). Nous nous sommes cependant aperçus que ce classement comportait des biais et que le nombre de rosettes d'une même touffe n'était pas toujours représentatif de la taille de la racine, ni de l'âge de la plante. Pour un repérage facile par une personne

lambda, nous travaillons à la simplification de ce classement. Une première proposition consiste à différencier les plantules et jeunes plants (rosettes isolées), les touffes mâtures (en capacité de fleurir mais pas forcément fleuries le jour de l'observation) et les touffes exploitables (plants mâtures dont la racine a une masse supérieure à un poids qui reste à définir). Ce classement, bien que très simplifié n'est pas idéal car il implique l'arrachage de quelques plants... C'est une piste qui n'a par ailleurs pas encore été validée par l'ensemble du groupe de travail.

L'actualisation du guide de bonnes pratiques doit finalement s'appuyer sur de nouvelles données de terrain que nous avons décidé de collecter à



l'occasion des audits de chantiers, avec la collaboration des arracheurs labellisés « Gentiane durable » (voir Fiche action II - Marque collective - Mise en place des audits de chantiers). D'un commun accord, il est décidé de poursuivre ce travail sur 2024 afin de consolider le protocole et les informations recueillies. L'étape suivante sera la validation de la nouvelle version du guide par l'ensemble des professionnels qui adhèrent à l'association (à prévoir en 2025).

D/ Étude des coûts de production :

Cette démarche va dans le sens de la loi Egalim : loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Il est ici question de définir des fourchettes de coûts de production qui correspondent à différents scenarii



de production. Pour la filière Gentiane, cette étude a deux objectifs : aller vers une rémunération juste à tous les étages de la filière et disposer d'un outil pour montrer aux acteurs de l'aval qu'une « Gentiane durable » a un coût et que trop peu chère, elle ne peut pas avoir été produite légalement. Ce travail doit donc mettre un frein aux filières parallèles qui créent aujourd'hui une concurrence déloyale et qui cachent de mauvaises pratiques. Une première réunion de travail du groupe « arracheurs » est organisée fin 2022 à Aurillac. Elle se focalise sur les dépenses à prendre en compte, sur les barèmes liés aux frais de déplacements et à l'amortissement du matériel, sur la valeur du travail du producteur, sur les statuts, sur l'aspect saisonnier de l'activité. Cette réunion permet aux arracheurs de prendre conscience du montant des coûts engagés et du prix de vente en deçà duquel leur activité n'est pas viable. Le travail se poursuit en janvier 2023 par un temps d'échange avec la société Orianagri, afin de comprendre le mode de calcul des coûts de production pour une entreprise d'exploitation et de collecte de gentiane de taille plus importante. Une seconde réunion du Groupe « arracheur » prévue le 05/04 a dû être reportée. L'ordre du jour prévoyait le test d'un outil en cours d'élaboration à l'AFC*, ainsi que la validation des indicateurs d'une future grille d'enquête individuelle. Ce travail doit être repris en 2024.

E/ Sensibilisation des propriétaires / gestionnaires fonciers et réflexion sur les outils de gestion de la ressource

Il apparaît que ce maillon de la filière joue un rôle essentiel tant au niveau de la gestion de la ressource que des pratiques socio-économiques liées à l'exploitation de la racine : accès à la ressource, impact des pratiques sur la croissance de la plante, mémoire des chantiers, mais aussi pouvoir d'imposer plus de transparence et de traçabilité (contrats écrits, facturation, transactions par chèques ou virements bancaires, ...). L'association Gentiana Lutea entreprend dès 2021 un véritable travail de fond avec les filières liées aux prairies permanentes et avec les gestionnaires fonciers (acteurs socio-économiques, Parcs, Conservatoires, ...). Ainsi, en 2023 nous avons participé au CA d'Auvergne Estives*, le 07/03 à Lempdes sur Allagnon. Stéphanie Flahaut y a présenté la filière et la démarche « Gentiane durable ». Elle a également interrogé le conseil sur le format de « labellisation » le plus approprié au premier maillon de la filière. A ce stade du travail, et malgré un intérêt pour la problématique, aucune piste d'action n'a été mise en évidence.

Le travail s'est poursuivi avec l'information et la sensibilisation des communes : rencontre des élus de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise - 63610, le 04/07 et de Nasbinals - 48260, le 18/07. Présentation de la problématique de gestion durable de la ressource et échanges sur les outils mis en place par l'interprofession (voir Fiche action II – C/ - 3/ Sollicitations expertise et accompagnement).

Un contact a par ailleurs été pris avec l'ONF* en charge du domanial sur la commune de Curières – 12210. Une visite de parcelles, le 06/07 avec Monsieur Arnal, a permis d'échanger sur la pertinence d'un engagement « Gentiane durable » pour un organisme comme l'ONF.

Il est à noter que toutes ces démarches, même si elles n'aboutissent pas immédiatement, sont autant de jalons qui participent à faire connaître les travaux de l'interprofession, renforcent sa légitimité et font grandir son réseau socio-économique.

F/ Bases d'une réflexion sur un cadre réglementaire :

Face à la baisse de la ressource, à une démarche « Gentiane durable » basée sur le volontariat d'une part, et à l'augmentation du nombre d'entreprises mal identifiées et aux pratiques obscures d'autre part, la réflexion sur un nécessaire cadre réglementaire, dans les tuyaux depuis quelques années, mûrit et se structure peu à peu : une rencontre avec Laurent Robert (DRAAF* – Commissariat de Massif*), à l'occasion du Sommet de l'Élevage de Clermont-Ferrand, permet de construire la demande et de constituer un réseau d'organismes à contacter. L'OFB* et le MINTES* avec qui de premiers échanges ont eu lieu le 13/11, montrent un intérêt pour la problématique.

Le Groupe projet « réglementation », constitué d'un représentant de chaque maillon de la filière, se réunit le 14/11 en visio, afin de valider la position et les besoins de l'interprofession.

Le travail aboutit le 22/11 à VetAgro Sup à l'organisation d'une réunion à laquelle sont conviés l'ensemble des organismes du Massif central concernés par la ressource gentiane : DRAAF*, DREAL*, DDT*, OFB*, MINTES*, CBN*, PNR*, ... Le but est d'étudier la possibilité de construire ensemble un cadre réglementaire évolutif, au sein duquel la filière garderait un rôle actif. Après une présentation détaillée de la problématique,



le groupe projet précise que la gentiane est une plante sauvage qui prospère sur des terres agricoles (ce qui implique une gestion équilibrée de l'exploitation et des mesures de protection). Il propose un système de permis d'arrachage associé à des déclarations de chantiers, une réglementation à imaginer comme un réel outil de gestion de la ressource.

La mobilisation des organismes sollicités ainsi que leur souhait de rester impliqués dans la réflexion, confirme le besoin d'un travail entre la filière et les organismes en charge de l'environnement. Emmanuel Joyeux (OFB) propose d'accompagner la filière dans un travail de « Gestion Adaptative ». Il s'agit d'un modèle de réglementation encore peu mis en œuvre pour des espèces végétales, qui se construit avec les acteurs du territoire et a la particularité de pouvoir évoluer au fur et à mesure que sont acquises de nouvelles données. Le travail doit se mettre en place en 2024.

G/ <u>Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes</u> <u>de production / transformation :</u>

Cet axe de la Mission gentiane est conduit par Christian COELHO, enseignant chercheur à VetAgro Sup investi à nos côtés depuis 2018.

En 2023 ses activités de recherches sur les analyses de gentiane ont été marquées par différents points :

- la publication scientifique sur Foods (https://www.mdpi.com/2304-8158/12/3/468) de l'utilisation gastronomique des racines de gentiane jaune dans l'élaboration de fromages frais qui constitue un intérêt gustatif et aromatique par l'apport de nombreux composés biochimiques (seco-iridoides et composés volatils) lors d'une transformation fromagère.
- l'identification de composés organiques volatils typiques des racines du Massif central. Ce travail est mené en collaboration avec l'institut d'agronomie de Dijon et a conduit à une



Organisation des échantillons prélevés - Saint Urcize (15) - 10/07/2023

soumission sur le journal "Food Chemistry" de part le travail exploratoire sur l'authentification des terroirs à gentiane. L'article est en cours de révision auprès du journal scientifique.

- la réalisation d'une campagne de prélèvement (juillet 2023) sur les terrains de l'Aubrac, du Puy de Dôme et du Cantal présentant des exploitations laitières, pour évaluer une contribution probable de la gentiane dans l'alimentation animale. Ce travail servira de base pour un stage de master 2 programmé en 2024.
- l'analyse de sous-produits de la distillerie Louis Couderc et de la distillerie Cérès et l'accompagnement dans le procédé d'extraction de la racine de gentiane dans les étapes d'infusion.



Prélèvement de racines -10/07/2023



Préparation des échantillons de racine -Laboratoire Lexva Analytique - 11/07/2023



IV. PARTENARIATS, COMMUNICATION et ÉVÈNEMENTS :

A/ État des partenariats et réseau de travail :

- **CPPARM**: En tant que maître d'œuvre de la « Mission Gentiane », le CPPARM est le partenaire qui a permis la création de l'association Gentiana Lutea et qui la soutient depuis ses débuts. C'est un partenaire essentiel de la structuration de la filière, il facilite aussi le lien avec les autres filière de PPAM.
- VetAgro Sup*: l'école d'agronomie de Clermont Ferrand est un partenaire historique de la Mission Gentiane, elle est à l'origine de relations de travail avec plusieurs chercheurs. Parmi eux, nous travaillons toujours avec Christian PERRIER, enseignant-chercheur retraité qui nous fait bénéficier de son réseau dans le milieu agricole et de la recherche dans le Massif central. Partenaire de la Mission Gentiane dès 2010, il partage avec nous ses connaissances, notamment en matière de culture. Grâce à l'implication depuis 2018 de Christian COELHO, enseignant chercheur référent pour tous les travaux d'analyses de racine de gentiane, VetAgro Sup devient pleinement partenaire de la Mission Gentiane en 2021 et adhère aujourd'hui à l'Association Gentiana Lutea. En 2023, Christian COELHO publie dans la revue Foods le résultat de ses analyses sur du fromage de chèvre à la gentiane. Par ailleurs, en charge de l'option Agriculture Environnement Santé et Territoires avec Adrien PINOT et Lucas MAZAL, l'équipe se rapproche de l'Association Gentiana Lutea avec toute une promotion de futurs ingénieurs agronomes, pour poser les bases d'un travail de diagnostic de la filière qui doit aboutir en 2024 à la création d'un jeu sérieux destiné à sensibiliser sur une problématique de la filière gentiane. VetAgro Sup est enfin un précieux partenaire logistique qui accueille régulièrement les réunions de travail.
- Laboratoire Lexva Analytique : Gilles FIGUEREDO soutient les travaux d'analyses de racine depuis 2018 : utilisation du laboratoire, échanges sur le protocole de préparation des échantillons et sur les résultats, participation aux campagnes de prélèvements.
- SICARAPPAM*: partenaire à l'origine de la Mission Gentiane, la coopérative auvergnate productrice de PPAM* reste impliquée dans le projet qu'elle soutient aussi financièrement depuis ses débuts. Elle redynamise aujourd'hui sa production de gentiane sauvage et poursuit des essais de culture de gentiane qui nous permettent de réaliser un suivi de la plante en condition de culture bio. Les adhérents de la coopérative sont des arracheurs et des cultivateurs, actifs dans les groupes projets de l'interprofession (bonnes pratiques de production, coûts de production, réglementations, culture, ...).
- **Pernod-Ricard France**: membre fondateur de l'association Gentiana Lutea (en 2014), Pernod-Ricard accompagne activement les travaux de la « Mission Gentiane » en participant à leur financement et à leur réalisation. Sur l'année 2023 l'entreprise poursuit le financement de l'étude statistique menée par Lucie SCHURR, docteure en écologie qui restitue son travail à l'occasion de l'AG de l'association le 26/09. Pernod Ricard finance également du temps de travail d'Ines CHAUD-ULLRICH, qui vient en appui à la Mission Gentiane, pour le suivi des essais de sur-semis de gentiane et de culture. Le groupe réaffirme son soutien pour 2024, à l'occasion de la réunion du 31/10.
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA*): bien que le siège administratif de l'association Gentiana Lutea soit basé à Manosque, dans les locaux du CPPARM, le PNRVA en accueille le siège social. Il existe aussi une relation de travail avec le PNRVA, à travers notre participation aux réunions du comité de suivi du réseau Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal. Le 10/09/2023 l'Association Gentiana Lutea était également présente à la Fête des Patrimoines Volcaniques, auprès des partenaires du Parc. Nous y avons tenu un stand et accueilli les visiteurs.
- Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP*): des échanges réguliers ont lieu avec Raphaële GARRETA, sur les filières pyrénéennes et du Massif central, et sur les aspects réglementaires: travaux avec les organismes en charge de l'environnement, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, protocole de Nagoya. En 2023 Le CBNPMP invite le CPPARM à rejoindre les partenaires associés du projet GESTES (Gestion durable transfrontalière des espèces sauvages dans les espaces naturels POCTEFA*) qui devrait voir le jour en 2024. Raphaële GARRETA et Maïlys RUMEAU, qui participent à l'AG 2023 de Gentiana Lutea, présentent le plan de gestion expérimental de la ressource gentiane mis en place sur la commune d'Ascou (09110).
- Filière PPAM *: en 2023 le CPPARM a entre autres assisté aux AG de l'AFC* et de Viva-Plantes*, ainsi qu'aux réunions du réseau PPAMbio AURA*. Depuis 2021 il réalise, avec le CBNPMP*, l'AFC*, le



CNPMAI* et AgroParisTech*, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un observatoire des cueillettes. Ce réseau d'acteurs qui va au-delà des problématiques strictement liées à la Gentiane jaune permet une ouverture sur la filière PPAM* et vient enrichir la réflexion sur les travaux de gestion des ressources naturelles et de structuration de filière.

- CEEG*: depuis 2019, le CEEG partage sa revue spécialisée « Gentiane Actualités » avec l'association Gentiana Lutea dans laquelle Charles JOLLES réalise de nombreux articles autour de la gentiane. Ines CHAUD-ULLRICH et Stéphanie FLAHAUT font partie du comité de relecture.
- Commune de Picherande: Gentiana Lutea a travaillé sur la réalisation d'une nouvelle exposition sur la gentiane et sa filière dont la livraison initiale était prévue en 2023 (projet décalé à 2024). Participation annuelle des professionnels de la filière à la Fête de la Gentiane pour un accueil des visiteurs sous le barnum de l'exposition « la Gentiane et sa filière du Massif central ». C'est l'occasion de vulgariser nos connaissances de la plante et de sa filière, et de promouvoir notre patrimoine culturel.
- Plantes et Santé Gévaudan-Lozère : l'association est en charge d'un projet de création d'une micro-filière gentiane dans l'Aubrac, pour la commune de Nasbinals. Ceci a permis à Gentiana Lutea et à la Commune de Nasbinals de se rapprocher. La commune est aujourd'hui adhérente de l'association et est impliquée dans des essais de semis et de culture de gentiane.
- Lycée Agricole Terre Nouvelle à Marvejols (48100) : mise en place d'essais de culture de gentiane en partenariat avec l'association Gentiana Lutea.
- Commissariat du Massif central* et conseil scientifique du Cluster Herbe*: la « Mission Gentiane » et les actions prévues sur 2023 2024 et 2025, sont présentées par le CPPARM (Stéphanie FLAHAUT) et VetAgro Sup (Christian COELEO) le 21/02 à Aubière 63170. Les échanges avec le Cluster permettent d'en valider les orientations et d'enrichir les pistes d'actions. Le comité de pilotage du Cluster Herbe labellise la « Mission Gentiane » le 28/03.
- Greentech: dans le cadre de l'application du protocole de Nagoya (APA: Aide au Partage des Avantages consécutive à la mise sur le marché d'un nouveau produit issu de la recherche et du développement), un contrat a été signé en 2022 entre le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Greentech et la filière Gentiane. Jusqu'en 2024, l'entreprise participe donc à l'autofinancement de la Mission Gentiane, en soutien à la gestion durable de la ressource.
- Fondation Crédit Agricole Centre France: le Crédit Agricole qui avait déjà soutenu la filière renouvelle son aide en 2023 et accorde une subvention de 15000 € répartie sur trois ans, à l'association Gentiana Lutea pour ses travaux sur la gestion durable de la ressource. Le dossier a été monté et suivi par Jean-Jacques VERMEERSCH (Distillerie Louis Couderc).

Les partenariats évoluent avec les projets, ainsi de nouvelles pistes d'actions sont à l'étude avec avec le CBNMC – observatoire des prairies du Massif central (Pierre-Marie Le HENAFF), avec le CNRS – projet de post-doc Gentiane jaune / Chardon bleu (Irène TILL et Floriane PLARD), et enfin avec l'UESS – projet CARE (Xavier LEMONDE).

B/ Revue de presse :

Une veille documentaire permet tout au long de l'année de partager les articles parus avec les acteurs de la filière. Les thématiques sont très variables, elles peuvent concerner la plante, la ressource, la filière, des évènements, etc.

Articles parus:

- « On a testé Suze tonic zéro », www.rayon-boissons.com, Ugo Brusetti, 16 janvier 2023
- « 6 plantes de montagne qui rendent notre peau plus belle », www.gala.fr, Céline Mollet, 22 janvier 2023
- « Les plantes sauvages victimes de leur nouveau pouvoir d'attraction. La pression augmente sur certaines plantes sauvages face à l'engouement pour leur cueillette. Des initiatives fleurissent pour tenter d'assurer la pérennité de la ressource », www.alternatives-economiques.fr, Marion Perrier, 16 mars 2023



- « Greentech dévoille un actif de soin de la peau bénéfique pour l'holobionte », www.premiumbeautynews.com, 27 mars 2023
- «Re-certifié Gentiane Filière Durable », Archibald Batch n°6 », https://mailchi.mp/newsletter-archibald, mai 2023
- « Tradition : la gentiane, la fée jaune des montagnes », Météo à la carte, 23 mai 2023 https://youtu.be/Wg_lslpow_4?t=787
- « Harrington se déploie chez les HRI (Hôtels-Restaurants-Institutions) », www.hrimag.com, Sophie Poisson, 29 mai 2023 (boisson à la gentiane sans alcool)
- « L'Historique Gentiane de Cette, ingrédient clé du spritz sétois », www.midilibre.fr, Marc Caillaud, 2 juin 2023
- « La nature n'est pas nécessairement à exploiter, indique Raphaëlle Garreta, etnologue au Conservatoire botanique national des Pyrénées », <u>www.nrpyrenees.fr</u>, Bastien Loubet, 26 juin 2023
- « Myrtilles : des contraventions en cas de cueillette illégale dans la Loire », www.tl7.fr, ZF, 19 juillet 2023
- « Myrtilles, arnica, gentiane jaune : la DDT rappelle les règles de cueillette », www.if-saint-etienne.fr, informatif, 20 juillet 2023
- « Riom-és-Montagne : La Fête de la Gentiane ce week-end », www.lamontagne.fr, article non signé, 21 juillet 2023
- « L'industrialisation de la cueillette, un ravage pour la biodiversité ? », www.liberation.fr, Eléonore Disdero, 22 juillet 2023
- « Jura bernois : Du pastis fabriqué au pays de la gentiane », www.lematin.ch, Vincent Donzé, août 2023
- « Savoie : ces plantes sauvages que vous n'avez pas le droit de cueillir dans la région », www.lemessager.fr, article non signé, 3 août 2023
- « Picherande, 15ème Fête de la Gentiane demain et mardi », <u>www.lamontagne.fr</u>, article non signé, 13 août 2023
- « Biodiversité : une vintaine de randonneurs verbalisés en Savoie pour avoir cueilli des bruns de génépi et des fleurs d'edelweiss », <u>www.francetvinfo.fr</u>, Bérengère Bonte, 14 août 2023
- « La Fête de la gentiane de retour aux Breuleux », www.lqj.ch, article non signé, 16 août 2023
- « Un quinzième anniversaire en jaune et vert », www.lamontagne.fr, article non signé, 23 août 2023
- « Fernant Moureaux, le maire de Trouville-sur-Mer qui inventa la Suze », https://actu.fr, Sophie Quesnel, 27 août 2023
- « Haut-Doubs Dans les alpages, l'heure de la récolte a sonné pour la gentiane », www.estrepublicain.fr, Léa Loriol, 30 août 2023
- « Récolte de la gentiane dans le Haut-Doubs : pourquoi vous ne verrez pas ce reportage de France 3 Franche-Comté », https://france3regions.francetvinfo.fr, Sophie Courageot et Isabelle Mounier, 1^{er} septembre 2023
- « Sans trahir de secret, découvrez les étapes de fabrication d'un des plus anciens apéritifs de gentiane du Massif central », www.lamontagne.fr, Stéphanie Para, 6 septembre 2023
- « Trois amis perpétuent l'arrachage de la gentiane et sa fabrication », <u>www.ledauphine.com</u>, Jean-Louis Ainoz, 30 septembre 2023
- « Jura : sa madeleine de Proust, c'est la gentiane ! », www.lematin.ch, Vincent Donzé, 23 septembre 2023
- « Riom-és-Montagne : La fête de la gentiane en sommeil », www.lamontagne.fr, article non signé, 17 septembre 2023
- « Gin, gentiane, aperitivo : dans le Puy-de-Dôme, rencontre avec Brice Noinski, nouveau venu dans l'univers des spiritueux », <u>www.lamontagne.fr</u>, Franck Boileau, 16 novembre 2023



- « Trois lauréats reçoivent le Prix de l'Arc juracien », www.rtn.ch, article non signé, 17 novembre 2023
- « Mondial de la fondue en Suisse : quelle était la recette secrète du Cantalien en lice ? », www.lamontagne.fr, article non signé, 19 novembre 2023

C/ Outils de communication et documents produits :

1. Outils de communication :

- L'association Gentiana Lutea est l'organisme qui représente la filière. Elles est très impliquée dans les travaux de la « Mission gentiane » et est régulièrement sollicitée pour des demandes d'informations sur la plante, le marché, les réglementations ou sur la mise en culture, mais aussi pour des contacts, des partenariats ou des interviews. Visible et identifiable, c'est l'interlocuteur de la filière.

Les documents réalisés dans le cadre de la « Mission gentiane » sont utilisés tout au long de l'année et permettent de répondre à une grande partie des demandes. Le but est de diffuser l'information au plus grand nombre (propriétaires / gestionnaires fonciers, producteurs, négociants, utilisateurs, grand public) afin de faire connaître la filière, d'améliorer les pratiques et de partager les outils de gestion de la ressource. Nous pouvons noter que le guide de bonnes pratiques et la convention-type d'exploitation de racine de gentiane sont des outils aujourd'hui largement utilisés, même par des acteurs qui ne sont pas en lien direct avec l'interprofession.

- La plaquette de présentation de la filière Gentiane (voir annexe 7): réalisée en 2022, ce document présente la plante, l'interprofession et la démarche de production durable. Il est en accès libre sur www.cpparm.org/la-gentiane/. La plaquette vient en appui des démarches de communication entreprises par les membres de la filière qui souhaitent informer sur nos actions. En 2023, plusieurs adhérents se sont impliqués dans la réalisation d'une version anglaise (Bruno GUTTIEREZ, David REBEAUX, Antoine ROUX et Camille BUISSIERE).
- Site internet et Espace Numérique de Travail : Depuis la création de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune, le CPPARM consacre une page de son site internet à la gentiane : http://www.cpparm.org/lagentiane. Cet espace d'information actualisé plusieurs fois par an rassemble les documents propres à la filière, à l'Association Gentiana Lutea et à la « Mission Gentiane » : comptes-rendus de réunions, rapports de stages, rapports d'activités, présentations, publications scientifiques, etc. Il permet une communication auprès des professionnels. En 2023, les bases d'un travail de création d'un site internet propre à l'interprofession, ainsi que d'un Espace Numérique de Travail se mettent en place. L'objectif est de disposer d'une vitrine pour la filière, de diffuser davantage d'informations, de fédérer et de faciliter le travail à distance. Thomas VAUCLAIR, informaticien du CPPARM, et Jennifer COËT, responsable communication du CPPARM, accompagnent la filière pour ce travail dont la livraison est prévue en 2024. Le nom de domaine choisi est interprogentiane.org.
- Plateforme Yapla : afin d'améliorer sa comptabilité et de gagner en efficacité, l'association Gentiana a fait le choix d'utiliser la plateforme Yapla à partir du 1^{er} janvier 2024. Cotisations et dons pourront désormais être réalisés en ligne. La configuration est en cours.
- La page Facebook de l'association https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/, ainsi que la page Ulule: https://fr.ulule.com/preserver-lamer-des-volcans/, sont des outils qui visent davantage le grand-public. Ces pages permettent le partage des articles de presse ainsi que la publication de textes, photos et vidéos relatives aux actions de la Mission Gentiane et de l'association Gentiana Lutea. Elles participent à la diffusion des informations au-delà du cercle des professionnels.
- Le bulletin annuel « Gentiane Actualités » : un format papier tiré à 1500 exemplaires. Une édition numérique est également réalisée depuis 2022. Ce bulletin créé par le CEEG* en 1993 est aujourd'hui fruit d'une collaboration avec l'association Gentiana Lutea. Il est toujours édité par Charles JOLLES, son rédacteur en chef.
- La Newsletter du CPPARM*: permet la diffusion des avancées de la Mission Gentiane sous forme de brèves. Cette newsletter touche les adhérents du CPPARM, un public de groupements de producteurs de la filière PPAM.



- Le tampon de l'association Gentiana Lutea a été actualisé avec sa nouvelle adresse (pas de déménagement mais un nouvel adressage des communes) et son numéro de SIRET.

2. Documents produits ou issus d'une collaboration :

- Le rapport d'activité de la « Mission gentiane » est réalisé de façon annuelle afin de servir de base à la rédaction du « Livret de réunion » distribué chaque année en assemblée générale de l'association Gentiana Lutea. Le rapport 2022 a été finalisé et envoyé aux partenaires financiers début 2023.
- L'annuaire des professionnels de l'association. Document en ligne actualisé deux fois par an (voir sur www.cpparm.org/la-gentiane/).
- Le « Gentiane Actualités » n° 38 est paru durant l'été 2023. Hormis l'article consacré à l'AG de l'interprofession, ce numéro offre un tour d'horizon des fêtes de la gentiane, revient sur les recherches de Christian Coelho « La gentiane, agent aromatique prometteur en fromagerie », présente le dernier ouvrage des Éditions de l'Aulne : « Suze, aux racines de l'inimitable », zoome sur des marques comme Archibald ou Avèze, et présente « Myralys », le nouvel actif de gentiane mis au point par Greentech pour la cosmétique.

- Publications scientifiques :

• Publication des travaux d'analyse de racine de gentiane de Christian Coelho – VetAgro Sup, dans la revue Foods – 12(3), 4682023 : «Development of a novel flavored goatcheese with gentiana lutea rhizomes»

- Autres articles publiés :

- « La Gentiane jaune : une ressource que l'on peut gérer durablement », Stéphanie Flahaut, Pastum n°117, p 27, quatrième trimestre 2023
- « AG Gentiana Lutea », Stéphanie Flahaut, Newsletter du CPPARM n°32, septembre 2023
- « Gentiane : vers un permis d'arrachage ? », Stéphanie Flahaut, Newsletter du CPPARM n°33, décembre 2023

Participation à des ouvrages parus en 2023 :

- « Gentiane Actualités », CEEG / Gentiana Lutea, revue n°38, Charles Jollès, printemps 2023.
- « *QualiPPAM* », guide qualité des PPAM, édition 2, CPPARM. mars 2023 avec une présentation de l'association Gentiana Lutea et de la marque « Gentiane durable ».

D/ Évènements au sein de la filière et réunions :

1. Travaux du groupe projet « communication » :

- La réunion du 28/03 à Picherande 63113 a été consacrée à l'actualisation de l'exposition sur la gentiane et sa filière, coréalisée avec la commune de Picherande en 2014. Sur la base de l'ancienne exposition, le groupe a travaillé la structure, a validé le format et revisité une partie des textes. La partie scientifique a été relue et corrigée par André-Paul CARNAT, enseignant-chercheur retraité de la faculté de pharmacie de Clermont-Ferrand. Comme pour l'édition précédente, la commune de Picherande propose de financer l'impression des panneaux. L'objectif initial de finaliser le travail pour la Fête de la Gentiane des 14 et 15/08/2023 n'ayant pu être tenu, un nouvel objectif est fixé pour août 2024.
- Nouvelle réflexion sur un projet de colloque / rencontre « Gentiane » co-organisé par VetAgro Sup et l'Association Gentiana Lutea. L'objectif de cet évènement serait de fédérer d'avantage d'acteurs, de partager de l'information, d'agrandir le réseau, de sensibiliser et de s'informer sur l'état de la recherche. Le public visé serait un mix d'acteurs socio-économiques et de scientifiques. Les thématiques souhaitées sont la ressource d'une part, et l'application dans le secteur du soin d'autre part. A ce stade de la réflexion aucune date n'est encore fixée. Il est envisagé de constituer un noyau de personnes référentes.

2. Formation et partage d'expérience avec d'autres filières :

Formation:



- Animation d'une journée de formation au CFPPA* de Marmilhat 63370, dans le cadre du CS* Production de PPAM* (Ines Chaud-Ullrich).
- Animation d'une sortie « Gentiane » pour l'association Plantes et Santé Gévaudan-Lozère, le 18/07 à Nasbinals 48260 : découverte de la plante et problématique de production durable (Stéphanie Flahaut).
- Accueil d'une classe de BTS PA* du Lycée agricole de Rodez, à Lacalm 12210 : découverte de l'exploitation agricole, visite des estives à gentiane, présentation des essais de sur-semis de gentiane et sensibilisation à la problématique de gestion de la ressource (Johan Bouges).

Partage d'expérience avec d'autres filières :

- Groupe Myrtilles de l'ADDEAR 42*: le 23/01/2023 à Chamba 42440, échanges sur les actions qui ont permis à la filière Gentiane de se structurer, et présentation de la démarche « Gentiane durable » à la filière myrtille qui s'interroge sur l'organisation d'une cueillette durable dans le département. Réunion organisée par le PNR Livradois-Forez.
- **Table-ronde sur la gestion des ressources** : le 01/02 à Bromont-Lamothe 63230 dans la continuité de l'AG de l'AFC*, Présentation de la démarche « Gentiane durable ».

3. Vulgarisation et participation aux manifestations grand-public :

- Fête de la Montagne du Lioran 15300, les 22 et 23/07 : communication sur l'interprofession et démonstration d'arrachage de gentiane (Drissi Marbouh et Antoine Roux).
- Participation à la fête de la Gentiane de Picherande 63113 les 14 et 15 août 2023, avec comme chaque année, la tenue de permanences des membres de l'association sous le barnum de l'exposition « La Gentiane jaune la filière et la ressource dans le Massif central », ainsi que la projection des vidéos réalisées par Archibald Distillations, Pernod Ricard et Greentech, illustrant les démarches de production durables de ces entreprises. Drissi Marbouh (Cantal Gentiane) y a également animé une sortie sur le terrain avec démonstration d'arrachage de gentiane. La participation des entreprises productrices et transformatrices de la filière permet à cet évènement de garder un réel focus « gentiane », de partager une information de qualité et de sensibiliser les visiteurs à la valeur mais aussi à la fragilité de cette ressource naturelle qu'il convient de gérer durablement.
- Fête des Patrimoines Volcaniques organisée le 10/09 à Montlosier 63970 : la Gentiane jaune fait partie du « patrimoine volcanique », tant d'un point de vue naturel (la ressource) que culturel (le métier de « gentianaire », indissociable des zones de montagnes du Massif central ; la liqueur de gentiane typique du Massif central et dont l'origine est en partie liée au thermalisme). Aidés des outils de communication réalisés dans le cadre de la « Mission Gentiane » (panneaux et plaquette de présentation de la filière) et du matériel prêté par les professionnels (fourche du diable et racine de gentiane), nous mettons à profit cette manifestation pour échanger avec le grand-public, mais aussi pour renforcer notre partenariat avec le PNRVA* organisateur de l'évènement.

4. Projet de création d'un jeu sérieux :

Christian COELHO et Adrien PINOT, enseignants-chercheurs de VetAgro Sup et responsables de l'option Agriculture Environnement Santé et Territoires, sollicitent l'Association Gentiana Lutea dans le cadre d'un module « diagnostic systémique », sur un projet de création de jeu sérieux en lien avec une problématique de la filière gentiane.

Le projet qui peut aboutir à un bel outil de communication est présenté aux professionnels le 23/05 en conseil d'administration. L'objectif est de faire travailler toute une classe en fin d'étude d'ingénieur afin que les étudiants comprennent et schématisent le fonctionnement d'un système biologiquement et socialement complexe et qu'ils en réalisent le diagnostic. Ce travail également accompagné par Lucas MAZAL, doit ensuite être valorisé à travers la création d'un jeu sérieux, réalisé en partenariat avec la plateforme GAMAe de l'INRAE.

Une première prise de contact avec deux étudiants de la promotion a lieu à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association Gentiana Lutea du 26/09. Stéphanie FLAHAUT complète cette rencontre par une présentation de la gentiane et de sa filière, le 27/09 à VetAgro Sup. La problématique et le ou les public(s) visé(s) doivent faire l'objet d'autres rendez-vous à prévoir en 2024. La restitution est prévue pour le mois de mars.



GLOSSAIRE:

ADDEAR 42 : Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Loire

AG: Assemblée Générale AG3: Acide Gibbérellique

AgroParisTech: Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

AFC: Association Française des Cueilleurs professionnels **ANCT**: Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Auvergne Estives: fédération des coopératives d'estives du Massif central

BTS PA : Brevet de Technicien Supérieur en Production Animale **CARE :** Cueillette Alpine ResponsablE, projet porté par l'UESS

CBN: Conservatoire Botanique National

CBNPMP: Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CFPPA: Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CEEG: Cercle Européen d'Étude des Gentianacées

Cluster Herbe: ensemble d'acteurs qui œuvrent au développement des filières en lien avec les ressources herbagères et pastorales du Massif central

CNPMAI: Conservatoire National des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

CPPARM: Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Commissariat de Massif: service de l'ANCT dont le rôle est l'aménagement, le développement et la protection des massifs

CS: Certificat de Spécialisation

DRAAF: Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DDT: Direction Départementale des Territoires

DREAL: Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement

INPI: Institut National de la Propriété Industrielle

MINTES: Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

OFB: Office Français de la Biodiversité

ONF: Office National des Forêts **PNR**: Parc Naturel Régional

PNRVA: Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

PPAM: Plante à Parfum, Aromatique et Médicinale

PPAMbio AURA: Réseau de travail de la filière PPAM bio en AURA

POCTEFA: Programme européen de Coopération Transfrontalière, Espagne, France, Andorre

SICARAPPAM: groupement de producteurs de PPAM majoritairement tourné vers la production de plantes issues de cueillette sauvage, à Aubiat (63260)

SIDAM: Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif central

UESS: Université Européenne des Saveurs et des Senteurs

VivaPlantes : coopérative de producteurs de PPAM (cueillette et culture), à Vals-les-Bains (07600)

VetAgro Sup : école d'agronomie de Clermont Ferrand à Lempdes (63370)





Très belle croissance de plants de gentiane de 1 an qui s'apprêtent à fleurir. Culture expérimentale - Gelles (63) - mai 2023

Contact:

Stéphanie Flahaut – chargée de mission Gentiane, en poste dans le Massif central

Tel: 06 05 28 12 00

Adresse mail: stephanie.flahaut@cpparm.org

Sites: https://www.cpparm.org/la-gentiane/ et https://www.interprogentiane.org/